

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



territoire
d'énergie
ISÈRE

ACHAT
D'ÉNERGIE



CARTO
GRAPHIE



DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ



TRANSITION
ÉNERGÉ
TIQUE



ÉCLAIRAGE
PUBLIC



DISTRIBU
TION
DE GAZ

ÉDITO



“ L’année 2024 restera, pour TE38, une année à part. Une année anniversaire, marquée par les 30 ans de notre syndicat. Une année de célébration, mais surtout de confirmation : confirmation de notre utilité, de notre solidité, de notre engagement au service des territoires isérois. Le 19 septembre dernier, près de 400 élus, partenaires et acteurs de terrain se sont réunis pour fêter ensemble trois décennies d’action publique. Ce moment fort, ponctué par la remise des Trophées, a été à l’image de TE38 : collectif, concret, ancré dans les territoires. Il a aussi réaffirmé notre ambition commune : faire de la transition énergétique

une dynamique locale, partagée et maîtrisée.

Car 2024 n’a pas été qu’un temps de rétrospective. Ce fut aussi une année au cours de laquelle, malgré un contexte budgétaire difficile pour les collectivités, nous avons tenu le cap : celui d’un syndicat public agile, réactif, et porteur de solutions concrètes.

Avec vous, nous avons poursuivi le développement des mobilités bas carbone sur tout le territoire, lancé le programme BATIWATT pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics, renforcé notre soutien à travers la subvention ISERENOV’, poursuivi notre plan ambitieux sur l’éclairage public et accompagné la montée en puissance de la production locale d’énergies renouvelables aux côtés de la SEM Energ’Isère. Ces projets sont les vôtres. Ils sont le fruit d’un travail de proximité, d’un dialogue constant, d’un engagement partagé.







Ce rapport d’activité en témoigne : TE38 reste, après 30 ans, un levier public utile, un outil d’ingénierie au service des communes, un acteur de confiance. Il montre aussi que notre mission dépasse la seule technique : elle porte une vision. Une vision de territoires autonomes, solidaires, capables de prendre part activement à la transition énergétique, en s’appuyant sur un service public proche, fiable, et durable.

L’histoire de TE38 est celle d’une fidélité aux territoires. Celle aussi d’une capacité à se renouveler sans jamais perdre de vue sa vocation première : permettre à chaque commune, quelle que soit sa taille, d’être acteur de sa politique énergétique.

Alors que s’ouvre une nouvelle décennie, nous restons fidèles à cette ambition. Et nous continuerons, avec vous, à inventer l’énergie locale de demain. ”

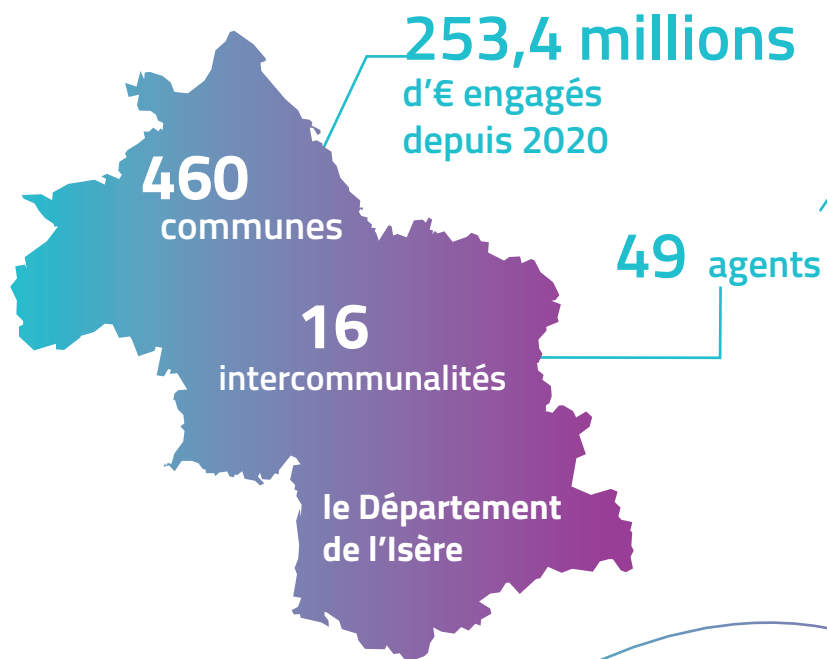
Bertrand LCHAT,
Président de TE38.

SOMMAIRE

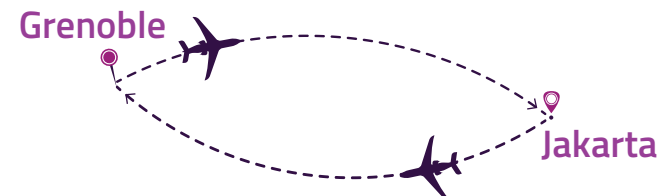
	2024 en chiffres.....	4
	Rétrospective 2024.....	6
	Organisation.....	8
	Électricité.....	10
	Gaz.....	14
	Éclairage public.....	16
	Transition énergétique.....	18
	Cartographie.....	21
	Achat d’énergies.....	22
	Finances.....	24
	Communication.....	25

2024 EN CHIFFRES

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ & GAZ



23 000 km de réseaux
soit, environ, un aller retour



PCRS



ACHATS D'ÉNERGIES

134 collectivités & établissements
adhérents au gaz



284 collectivités & établissements
adhérents à l'électricité

913 GwH acheminés (électricité
& gaz) depuis 2020

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS



1 217
bâtiments suivis

ISERENOV'
par TE38

1,3 M€
travaux subventionnés
en un an

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



25 collectivités accompagnées
dans leur production
d'énergies renouvelables en
2024

eborn
RÉSEAU

192
bornes de
recharge



280
bornes d'ici 2026

**MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE**

**ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

77 300
points lumineux
dont 1,5 % de ballons
fluos & boules
lumineuses à éradiquer

61 %
LED
fin 2026
70 %

RÉTROSPECTIVE 2024



20 janvier

Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation des principales actions pour 2024



20 février

Inauguration MLA - Salle-en-Beaumont

Inauguration des travaux de Mise en Lumière Architecturale de l'église de la Salle-en-Beaumont



du 14 mars au 11 avril

9 Comités territoriaux

Avec pour thème « Accélérer la transition énergétique : sobriété, efficacité et énergies renouvelables locales »



10 avril

Pose des premiers capteurs connectés

Expérimentation IoT avec des capteurs déployés dans 7 communes jusqu'à fin 2024



27 mai

Séminaire des élu(e)s

« Les enjeux du développement des énergies renouvelables pour le réseau de distribution électrique »



19 septembre

Visites Trophées du Jury

Visites pour découvrir les 6 projets présélectionnés à Saint-Savin, Bièvre Isère, Châtenay, Bernin, Pontcharra et La Murette





19 septembre

30 ans de TE38

Près de 400 élu(e)s et partenaires étaient réuni(e)s pour célébrer les 30 ans de TE38, un vrai succès !



30 septembre

Inauguration à Valbonnais

« Iserenov' : un an après - retour d'expérience- bilan énergétique »



12 octobre

Congrès des Maires - Crolles

Signature du partenariat avec l'Association des Maires de l'Isère



4 novembre

Signature du partenariat TE38 - AGEDEN

TE38 et l'AGEDEN s'associent pour soutenir les collectivités iséroises dans leurs projets de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables



17 octobre et 4 novembre

Matinées sécurité gaz

Matinées de prévention des dommages aux ouvrages à proximité des réseaux de gaz en partenariat avec GRDF, GREENALP, la DREAL, Grenoble Alpes Métropole



ORGANISATION

TE38 est un syndicat mixte composé au 1^{er} janvier 2025 de 460 communes, 16 intercommunalités et du Département de l'Isère. Chaque adhérent à TE38 dispose d'une représentation au sein du Comité syndical chargé de voter les décisions stratégiques.

BUREAU

Élu par le comité syndical pour mettre en œuvre les choix stratégiques du syndicat, le Bureau, composé de 50 élu(e)s, gère le fonctionnement traditionnel de TE38.



LACHAT Bertrand

Président



LANFREY Jean-Marc

Vice-Président délégué
aux Concessions
d'énergies et Urbanisme



Vacant

Vice-Président délégué
aux Travaux et
Cartographie



SILVESTRE Maryline

Vice-Présidente déléguée
à la Transition
énergétique



FERRARIS Frédérique

Vice-Présidente déléguée
à l'Achat d'énergies et
Administration



JARLAUD Bernard

Vice-Président délégué
aux Finances

TERRITOIRE 1

Vice-Président :
POMMET Gilbert

Délégués de territoire :
POURTIER Annie
ROSSI Patrick
Poste vacant

TERRITOIRE 3

Vice-Président :
MONTAGNON Emmanuel

Délégués de territoire :
CARCEL Raymond
PAQUE Yannick
TOGNARELLI Christian

TERRITOIRE 5

Vice-Président :
TRICOIRE Daniel

Délégués de territoire :
DELPHIN Maurice
GUILLIER François
PERRIN Pascal

TERRITOIRE 2

Vice-Président :
PAILLOT Daniel

Délégués de territoire :
BUSSY Chantal
DAVID Jean-Noël
JULLIEN Bernard
Poste vacant

TERRITOIRE 4

Vice-Président :
GULLON Joël

Délégués de territoire :
CUGNIET Patrick
LEFRANCOIS Jean-Michel
MEUNIER Alain
MOYROUD Nicolas

TERRITOIRE 6

Vice-Président :
Poste vacant

Délégués de territoire :
GUINOT Benjamin
MARTOIA Guido
MOULIN Gérard

**DÉLÉGUÉ
DÉPARTEMENTAL :**
CHRIQUI Vincent

TERRITOIRE 7

Vice-Président :
TOSCAN Michel

Délégués de territoire :
COLLIN Patrick
GARNIER Jean-Luc
GAUTHIER Régis
KAITANDJIAN Patrick

TERRITOIRE 9

Vice-Président :
RABIET Jacques

Délégués de territoire :
ARNDT Marilyn
MICHEL Jean-Marc
SALVI Michel

TERRITOIRE 8

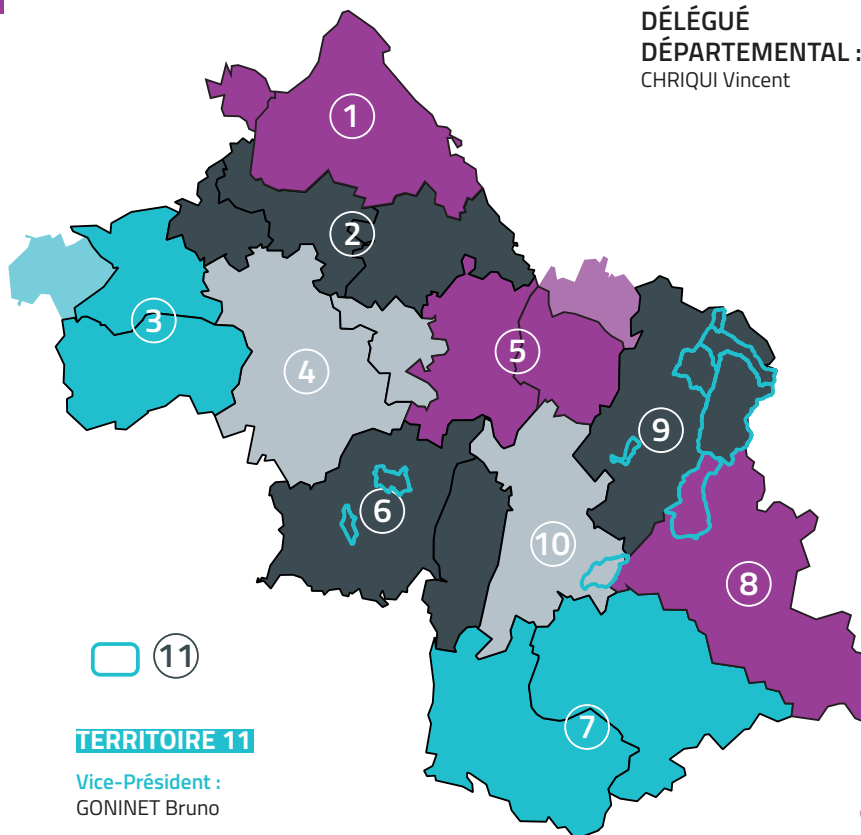
Vice-Président :
DELAGE Denis

Délégués de territoire :
PERROT Quentin
Poste vacant

TERRITOIRE 10

Vice-Président :
VERRI Pierre

Délégués de territoire :
DEBEUNNE Élisabeth
SOTO Guy
TROVERO Jean-Paul



TERRITOIRE 11

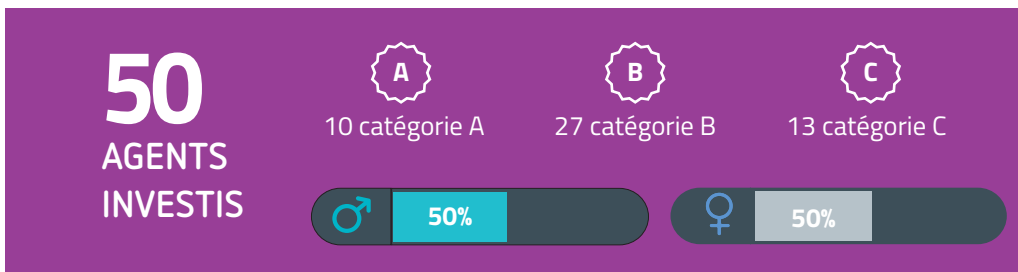
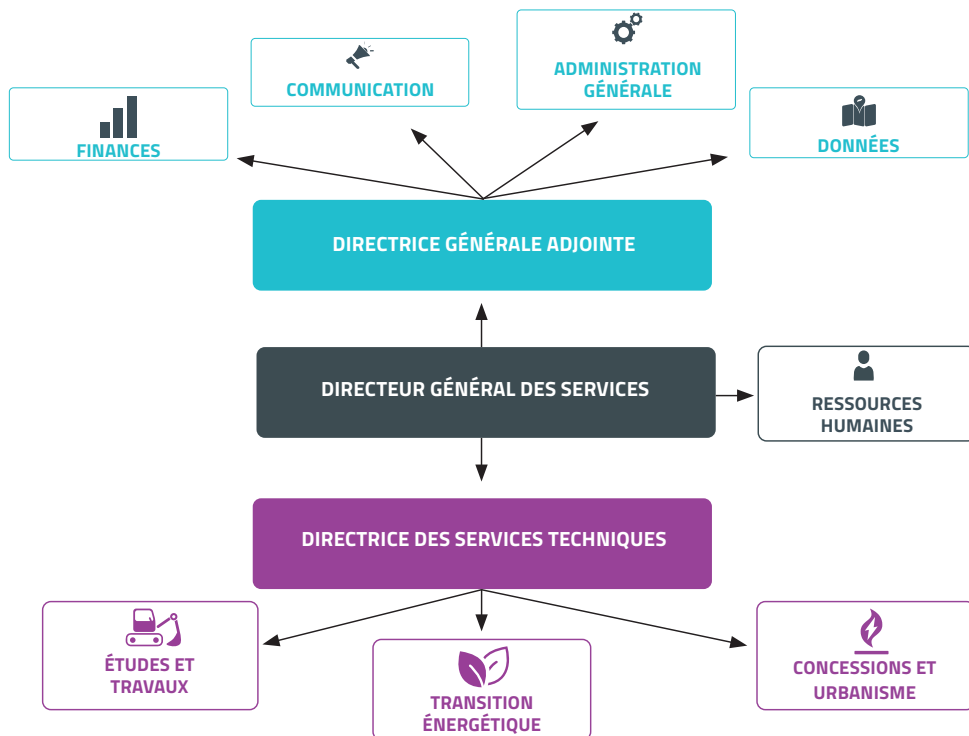
Vice-Président :
GONINET Bruno

TEMPS FORTS

● Nouveaux élus nommés en 2024

En 2024, le Comité territorial n°5 a désigné Monsieur Maurice DELPHIN comme nouveau délégué de territoire au sein du bureau.

SERVICES



INDICATEURS 2024



1 stagiaire



37 485 km en voitures électriques de service



422 heures de formation

TEMPS FORTS

Plusieurs événements internes sont venus rythmer l'année des agents de TE38. L'occasion de rassembler et de renforcer la communication interne autour de ses actions et de ses valeurs.

● Un team building solidaire et collaboratif de construction

Comment construire ensemble pour une bonne cause ? C'est le défi que les équipes de TE38 ont relevé lors de l'activité « **Tous sur le Pont** », en imaginant des monuments et en assemblant un pont ferroviaire commun.

L'objectif ? Faire voyager un train à travers toutes les créations tout en privilégiant la coordination et l'entraide. Grâce à cette collaboration, chaque étape réussie a permis de contribuer à une action solidaire : **10 000 comprimés purificateurs d'eau et 200 vaccins contre la polio distribués via l'UNICEF**. Une belle preuve que la coopération peut avoir un impact bien au-delà de notre journée !



● Les Petits Déj' thématiques : partage et convivialité

Cette année, deux rendez-vous matinaux ont rythmé notre vie d'équipe : **Le Petit Déjeuner Finances** nous a offert l'opportunité d'approfondir notre compréhension des finances publiques, avec un accent particulier sur l'importance des contrôles en amont et le partage de bonnes pratiques professionnelles. Quant au **Petit Déjeuner Ressources Humaines**, il a permis des échanges enrichissants autour des sujets qui nous touchent au quotidien : présentation des nouveautés concernant la carte titre-restaurant, actualités sur la prévoyance, et nombreux autres thèmes clés présentés par notre service RH.





DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ⚡

Pose d'un nouveau poste électrique à la Flachère

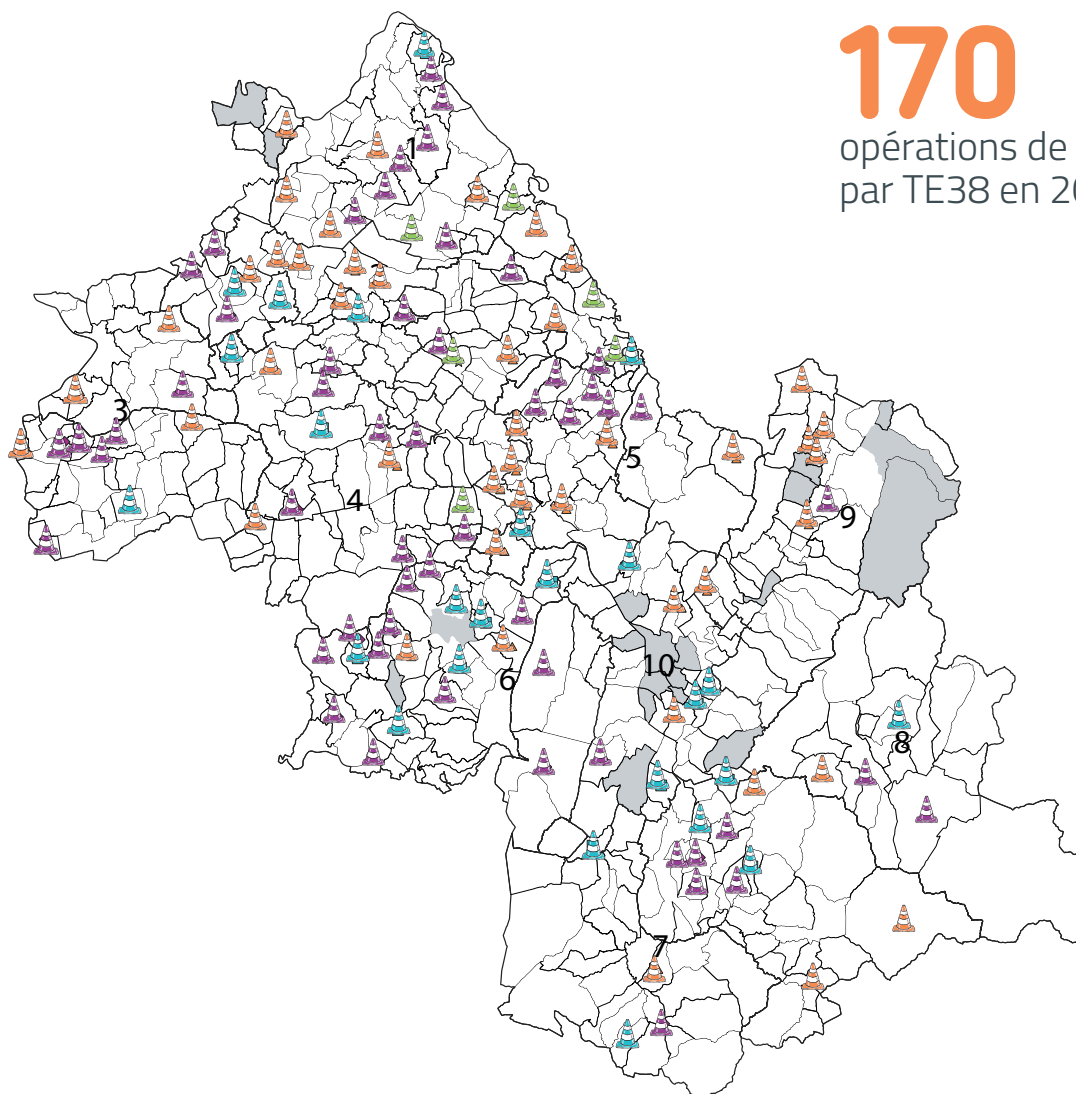
Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité, TE38 réalise des travaux et veille au bon accomplissement des missions de service public du concessionnaire. En 2024, TE38 agit sur le territoire de 492 communes avec 803 000 usagers.

TRAVAUX TE38

La répartition de maîtrise d'ouvrage des travaux entre TE38 et ENEDIS est basée sur le régime d'électrification des communes.

TE38 œuvre à la qualité de la fourniture en procédant à des travaux de renforcement et de sécurisation pour les communes en régime rural d'électrification.

TE68 réalise les enfouissements de réseaux pour toutes les communes adhérentes, en régime rural ou urbain.



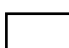
LÉGENDE

 Travaux d'enfouissement (67)

 Travaux de renforcement (67)

 Travaux d'extension (30)

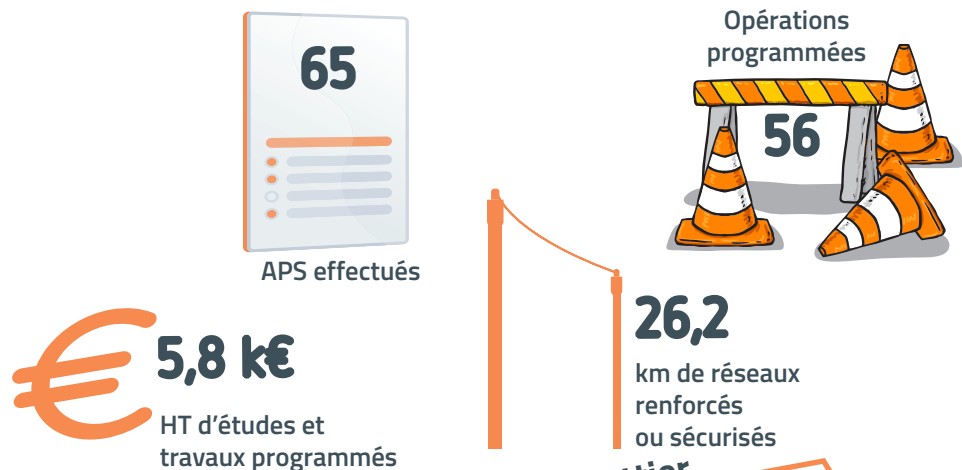
 Travaux de sécurisation (6)

 communes où TE38 exerce la maîtrise d'ouvrage

 communes où TE38 n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION

TE38 œuvre à la qualité de la fourniture en procédant à des travaux de renforcement et de sécurisation pour les communes en régime rural d'électrification.



Commune de Saint-Lattier

Face aux contraintes techniques du réseau alimenté par le poste Sablière, un renforcement a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage TE38. La commune, classée en zone rurale et reversant l'accise à TE38, a bénéficié d'un financement intégral de l'opération.

Ce projet a permis la mise en service d'un nouveau poste de distribution, destiné à reprendre l'alimentation de l'extrémité du réseau existant. Il a impliqué 850 mètres linéaires de tranchée moyenne tension (HTA) et 65 mètres linéaires de tranchée basse tension (BT). Par ailleurs, TE38 a procédé à la dépose de 300 mètres linéaires de réseau basse tension aérien. Le chantier a mobilisé d'importants moyens techniques, parmi lesquels une pelle mécanique équipée d'un brise-roche hydraulique (BRH) et une trancheuse spécialisée.

Coût investissement (TTC)

275 476 €

Part TE38

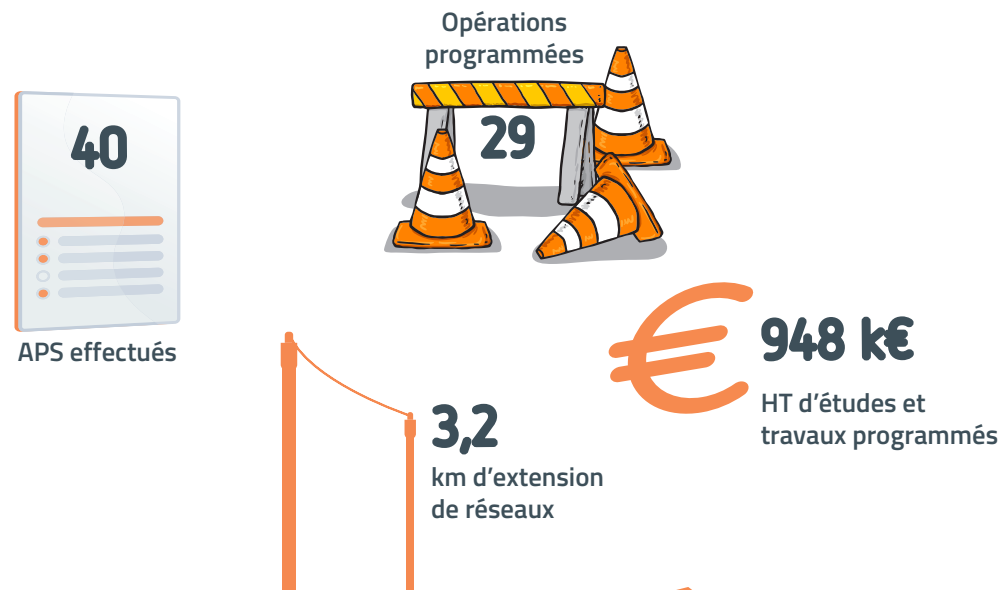
275 476 €

Part Commune

0 €

TRAVAUX D'EXTENSION

TE38 réalise les extensions de réseau nécessaire pour alimenter les équipements publics ou agricoles en régime rural d'électrification, mais aussi en régime urbain lorsque TE38 perçoit la accise sur l'électricité.



Commune de Montalieu-Vercieu

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau bâtiment communal, une extension du réseau basse tension a été réalisée à partir du poste Résidence SENIOR, sous la maîtrise d'ouvrage de TE38. Les travaux ont consisté à créer un nouveau départ du poste, à poser 100 mètres linéaires de réseau basse tension et à installer un coffret de réseau. Ce projet répond aux demandes d'habitants souhaitant un lieu de travail partagé. Un espace de coworking a ainsi été aménagé, avec bureaux partagés, salle de réunion, espace de rendez-vous et coin cuisine. Ce lieu est ouvert à tous et vise à renforcer les services de proximité pour la commune.

Coût investissement (HT)

29 546 €

Part TE38

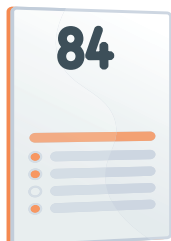
23 328 €

Part commune

6 218 €

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

TE38 assure l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et accessoirement moyenne tension, à la demande des communes.



APS effectués



Commune de Colombe

La commune de Colombe a saisi TE38 pour procéder à l'enfouissement de 850 ml de réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication sur la route du vieux clocher. Les travaux consistaient en la mise en souterrain du réseau basse tension ainsi que la reprise de branchements des habitations existantes. Simultanément et sur l'emprise du chantier, 26 points lumineux ont été rénovés pour un montant total de 87 130 € TTC, financé par TE38 à hauteur de 50 372 TTC € et 36 758 € TTC par la commune.

Coût investissement (HT)

310 974 €

Part TE38

158 666 €

Part commune

152 308 €

TEMPS FORTS

● Adhésion de la commune de Creys-Meypieu

L'adhésion de la commune de Creys-Meypieu au 1^{er} janvier 2024, avec son transfert concomitant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, marque une étape importante dans le processus de regroupement à la maille départementale de l'exercice de cette compétence.

● Problématique des enfouissements coordonnés

Au mois de mars 2024, dans les locaux d'Orange, une journée de travail en présence de l'ensemble des bureaux d'études titulaires du marché de maîtrise d'œuvre a été consacrée aux questions liées aux enfouissements coordonnés.

Cette journée a été l'occasion de faire quelques rappels et préconisations, mais également d'échanger sur les points bloquants récurrents.

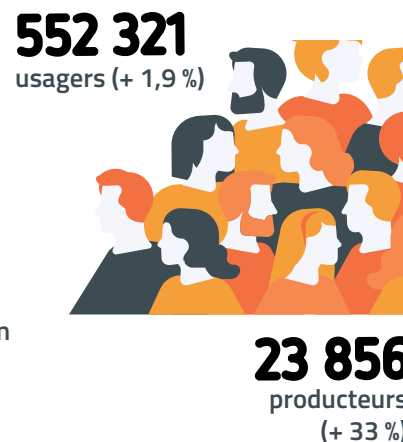
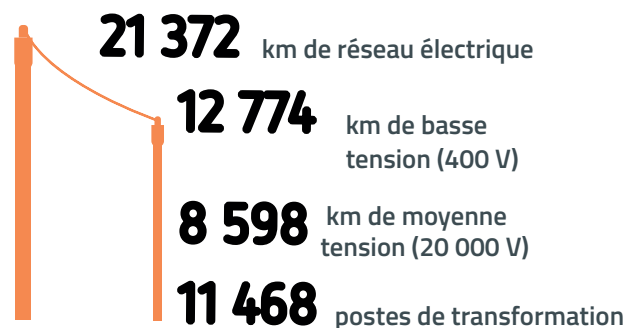
L'objectif étant de gagner en efficacité et en temps sur les futures opérations et réceptions de génie civil.

En 2024, si certaines améliorations ont été constatées dans la fluidité des chantiers d'enfouissement avec Orange, les problèmes rencontrés semblent être localisés sur certains territoires (Oisans, la Bièvre et l'Isère Rhodanienne).

CONCESSION

TE38 confie la gestion du service public de distribution électrique à Enedis et de fourniture aux tarifs réglementés à EDF, tous deux en monopole. Dans ce cadre, il contrôle les concessionnaires dans le but d'analyser et rendre compte de la qualité du service public rendu aux usagers.

CHIFFRES CLÉS 2024



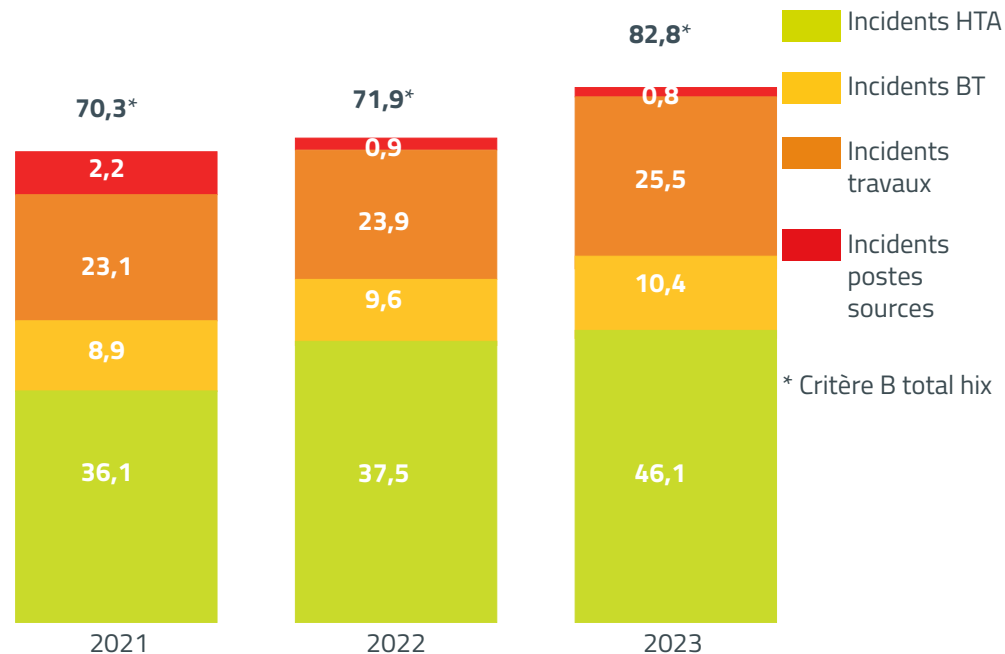
Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur le site internet de TE38.

SUIVI DE LA QUALITÉ DU PRODUIT OU DE L'ÉLECTRICITÉ

La qualité de la fourniture, élément essentiel pour les consommateurs, s'analyse notamment à partir de la continuité de l'alimentation et de la tenue de tension.

CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

TE38 analyse l'indisponibilité de l'alimentation électrique de la concession, les fameuses « coupures » de courant, notamment via la durée moyenne de coupure par usager (critère B). La valeur du critère B national (hors incidents exceptionnels) est de 84 minutes en 2024.



Évolution du temps moyen de coupure par usager en min (hors incidents exceptionnels)

Avec les incidents exceptionnels, le temps moyen de coupure toutes causes confondues atteint les 84 minutes sur la concession.



Le temps moyen de coupure par usager, hors incidents exceptionnels (HIX) et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE de 83 minutes en 2023 augmente de 11 mn/2022 principalement en raison d'épisodes climatiques plus importants (+ 17 mn sous l'effet des aléas climatiques).

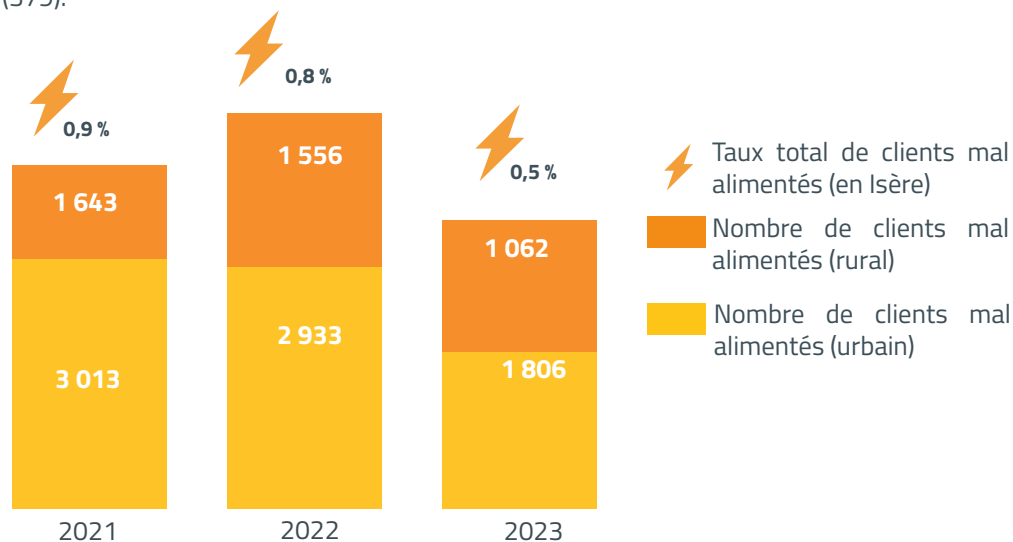
L'écart par rapport à la valeur nationale de 20,4 mn (en moyenne sur 5 ans) s'accroît. Ce résultat est donc jugé insuffisant, notamment au regard des ambitions fixées au schéma directeur qui prévoit a minima le maintien de cet écart à 15,9 mn.

Pour autant, le niveau d'investissement par usager sur la concession afin d'améliorer la « performance » du réseau est supérieur à la moyenne nationale (+20 €/us). Ce niveau d'investissement ne permet pas de sécuriser les niveaux atteints lors des précédentes années.

Le contrat de concession prévoit un engagement spécifique de ce critère sur des territoires en écart. Les derniers bilans permettent d'envisager l'atteinte de la cible sur 15 ans soit 90 mn de temps de coupure moyen sur 5 ans sur incident HTA.

TENUE DE TENSION

La tension d'alimentation d'un usager raccordé au réseau basse tension (BT) est de 230 V avec une tolérance de +/- 10 %. Tout dépassement des seuils risque d'endommager les appareils électriques chez l'utilisateur. Il nécessite une intervention du gestionnaire de réseau, soit pour procéder à des actes d'exploitation, soit pour investir dans le renforcement du réseau. TE38 est maître d'ouvrage et financeur de ces travaux sur les communes rurales (379).



Évolution du nombre et du taux d'utilisateurs mal alimentés

Le nombre de clients considérés comme mal alimentés (CMA), c'est-à-dire dont la tension d'alimentation moyennée durant 10 minutes est en dehors de la plage réglementaire (+/- 10 % de la tension nominale) est de 2 868 en 2023 en forte baisse (-36 % par rapport à 2022).

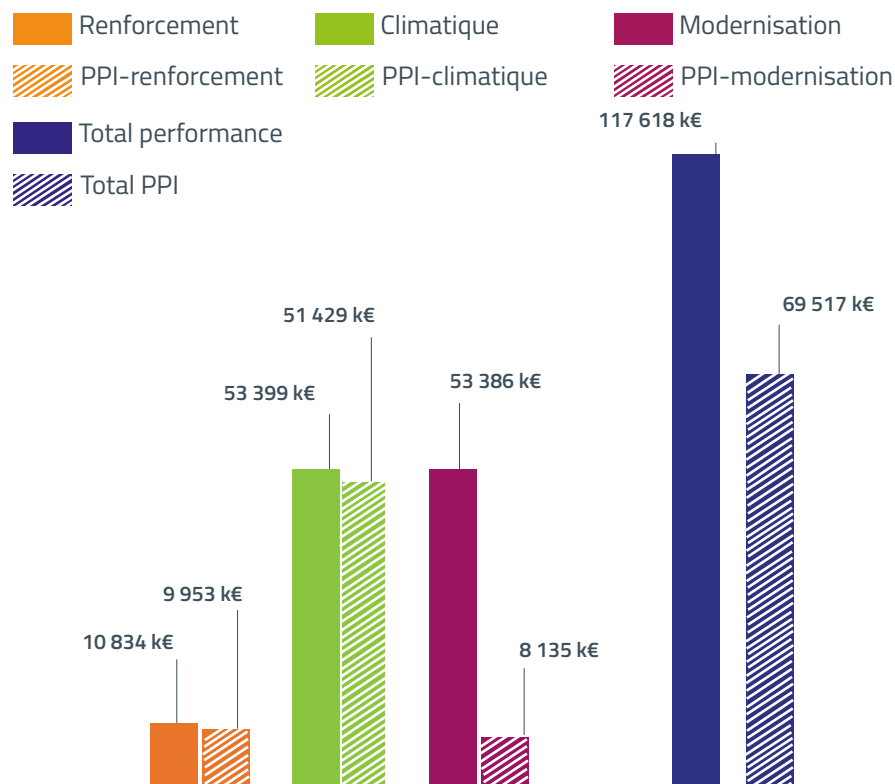
Cet indicateur est le résultat d'un calcul dont le paramètre relatif à la température de référence a changé pour prendre en compte le climat moins rigoureux observé sur la période 1991-2020. Selon les estimations du concessionnaire, plus de la moitié (55 %) de cette baisse résulte de ce changement de température, un quart du fait des travaux.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS ENEDIS

La programmation des investissements d'ENEDIS élaborée en lien avec TE38 permet de planifier les travaux réalisés par Enedis dans le temps afin de maintenir et améliorer la performance du réseau. Une partie de ces investissements fait l'objet d'un engagement contractuel renouvelé tous les cinq ans.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2024

Le Schéma Directeur des Investissements est décliné chaque année dans les programmes annuels d'investissement d'ENEDIS, contrôlés par TE38.



Investissement pour la performance du réseau

Le bilan du premier PPI 2020-2024 se solde par un excédent d'investissement de 32 M€ par rapport à l'engagement initial de 38 M€ en raison des enveloppes supplémentaires dont a bénéficié ENEDIS à la suite de la tempête de neige collante de novembre 2019.

Pour autant, les objectifs fixés en valeurs techniques, notamment le traitement de 190 km de ligne HTA soumis aux aléas climatiques n'ont pas été respectés en première approche. La concertation entre les parties sur ce point a conduit au manque de précision lors de la signature du contrat avec ENEDIS concernant le traitement de ces lignes, altérant l'interprétation des écarts.



À VENIR EN 2025

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2029

En 2025, TE38 et ENEDIS finaliseront le deuxième Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI 2025–2029), à l'issue des travaux de concertation engagés en 2024. L'année sera consacrée :

- À la validation des engagements techniques et financiers proposés dans le cadre du nouveau PPI
- À l'adoption des priorités d'intervention sur les ouvrages sensibles aux aléas climatiques
- À l'intégration des retours d'expérience du premier PPI dans la nouvelle stratégie d'investissement
- Au démarrage des premières opérations inscrites dans le nouveau programme

TEMPS FORTS

● Clôture du premier PPI 2020–2024

L'année 2024 a marqué la fin du premier Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), avec un bilan contrasté. Les investissements réalisés atteignent 70 M€, soit près du double de l'enveloppe initialement prévue (38 M€), témoignant de la mobilisation conjointe de TE38 et d'ENEDIS pour moderniser les infrastructures électriques du territoire.

Les efforts ont notamment porté sur le renouvellement des ouvrages identifiés comme à risque (câbles papier imprégné, fils nus en basse tension) et sur le déploiement d'organes de manœuvre télécommandés pour améliorer la résilience du réseau. Toutefois, certains objectifs techniques n'ont pu être pleinement atteints, en particulier la désensibilisation des linéaires exposés aux aléas climatiques : 85 km traités sur les 190 km initialement visés.

● Lancement du deuxième PPI

Conformément aux engagements du contrat de concession renouvelé en 2020, TE38 et ENEDIS ont initié en 2024 les travaux préparatoires du second PPI (2025–2029). Cette démarche s'est appuyée sur la méthodologie proposée par la FNCCR, intégrant une actualisation du diagnostic patrimonial, une projection des effets du premier programme, et une analyse fine des écarts constatés.

Les concertations menées ont permis d'orienter les futurs engagements autour des enjeux prioritaires : résilience climatique, sécurisation des réseaux en zone rurale, amélioration de la qualité de service, et meilleure anticipation des évolutions de consommation.

● Indicateurs de qualité de desserte

En qualité de coordonnateur du groupement régional de contrôle des concessions, TE38 a initié les démarches pour préparer le renouvellement du marché des prestations de contrôle des concessions au nom des 13 syndicats d'énergies.



DISTRIBUTION DE GAZ

Visite d'un poste de détente à L'Isle-d'Abeau

Propriétaire des réseaux publics de distribution de gaz, TE38 veille au bon accomplissement des missions de service public des concessionnaires. En 2024, TE38 agit sur le territoire de 145 communes avec 81 842 usagers.

CONCESSION

TE38 confie la gestion du réseau de distribution gazier à GRDF en monopole ainsi qu'à GREENALP et PRIMAGAZ en délégation de service public.

CHIFFRES CLÉS 2024

2 049 km
de réseau gazier

82 010
usagers



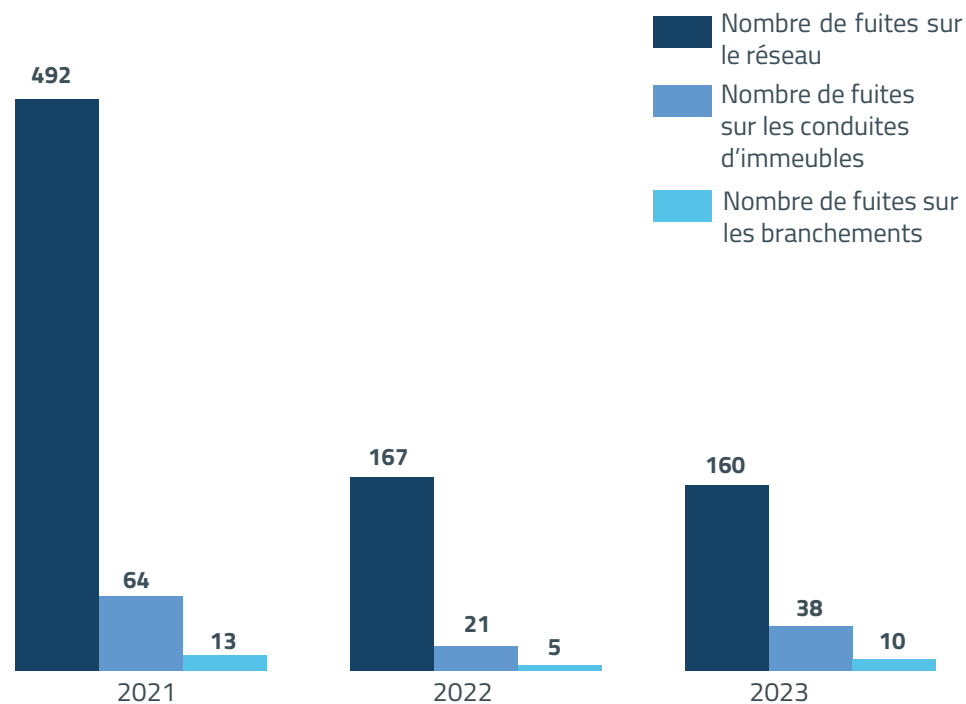
Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur le site internet de TE38.

SÉCURITÉ DES OUVRAGES

Afin d'évaluer la sécurité des ouvrages, les concessionnaires restituent, à la demande de TE38, des indicateurs d'évaluation, les actions de surveillance et de maintenance. Des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques lors de travaux à proximité des ouvrages sont régulièrement organisées par TE38 et les gestionnaires de réseaux.

TAUX DE FUITE

Cet indicateur révèle le résultat de l'activité de recherche systématique de fuites sur les ouvrages concédés.

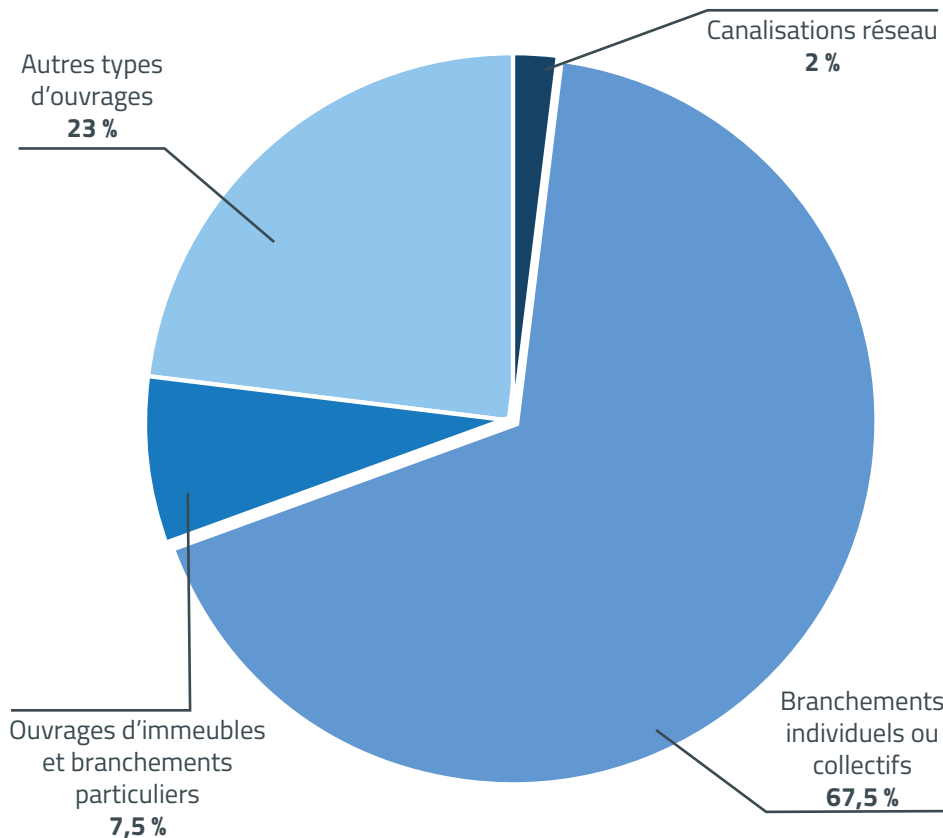


Nombre de fuites sur le réseau (GRDF)



En 2023, GRDF a surveillé 469 km de réseaux (-47 km/2022) soit $\frac{1}{3}$ du linéaire conduisant à détecter 15 fuites (+3/2022). Ces résultats sont en deçà du taux moyen de fuites observé sur un panel de plusieurs concessions. Des recommandations afin d'améliorer le suivi de cette activité sont formulées dans les rapports de contrôle.

La chute du nombre de fuites sur branchement constatée en 2022 est due à la fin du déploiement du compteur communicant Gazpar ayant donné lieu à des constats de micro fuites lors du changement de compteur.



Répartition des incidents par causes (GRDF)

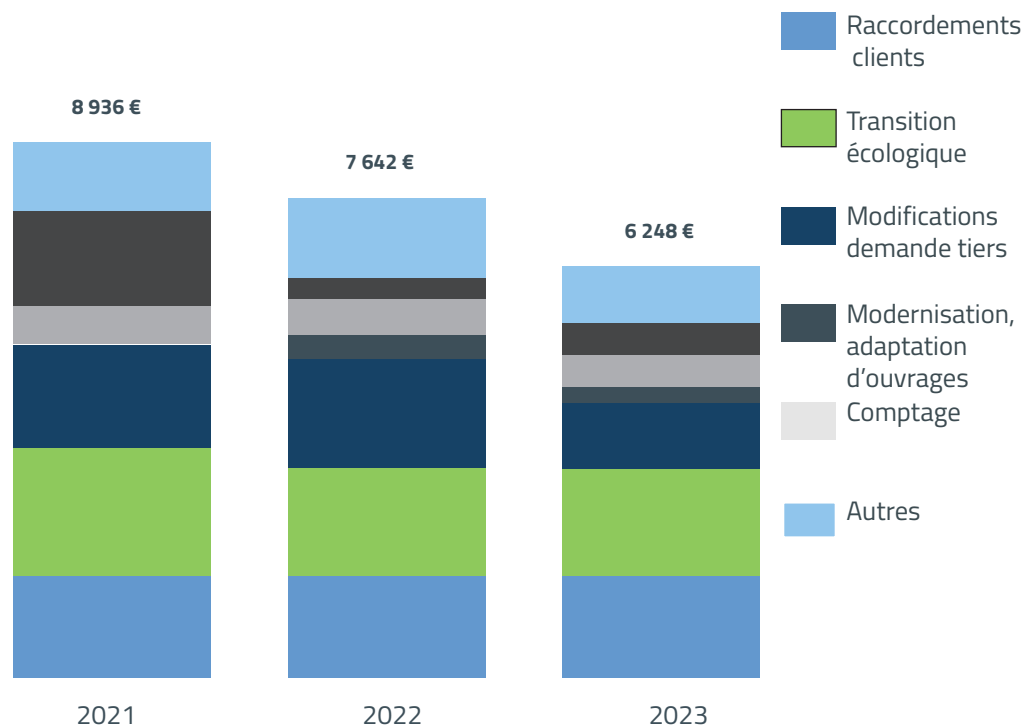
En 2023, 690 incidents ont été enregistrés sur les ouvrages GRDF, soit une hausse de 8 % par rapport à 2022. Malgré cette évolution, les indicateurs restent inférieurs à la moyenne observée sur d'autres concessions.

Les branchements anciens, mal inventoriés ou partiellement renseignés, concentrent l'essentiel des incidents, notamment lors de travaux de voirie (50 % des dommages sur 2021-2023).

La réglementation de 2021 impose désormais de sécuriser ces ouvrages par un dispositif de coupure mécanique ou un meilleur géoréférencement. À l'inverse, les ouvrages récents exploités par GreenAlp et Primagaz, bien localisés et équipés, présentent un niveau de sinistralité très faible.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Le contrôle annuel sur les investissements portés par les concessionnaires sur les biens concédés permet de garantir la sécurité et la qualité de service aux usagers.



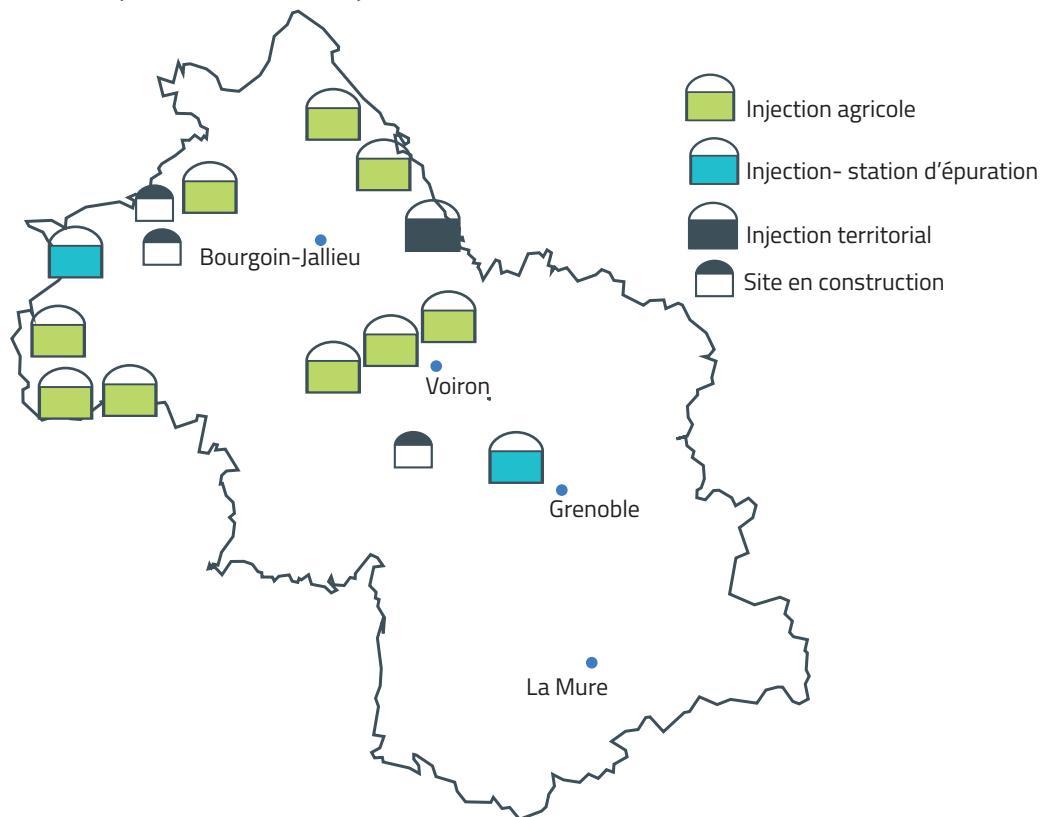
Évolution des investissements sur le réseau

Les investissements réalisés par GRDF en 2023 atteignent 6,2 M€, en recul de 18 % par rapport à 2022 (7,6 M€), principalement en raison d'une forte baisse des raccordements d'installations de production de gaz vert (-40 %). Les investissements de modernisation des ouvrages s'élèvent à 632 k€, réparties entre investissements délibérés (230 k€), curatifs (200 k€) et réglementaires (150 k€), selon les estimations. Parmi les autres concessionnaires, seul GreenAlp a engagé des investissements, pour un montant de 76 k€, incluant 12 k€ de participation de tiers, objet de remarques dans le rapport de contrôle. PRIMAGAZ n'a réalisé aucun investissement sur l'exercice.

BIOGAZ

L'injection de biogaz dans les réseaux nécessite de nouvelles infrastructures pour raccorder les installations. TE38 accompagne l'émergence des projets et apporte son appui sur les dossiers d'implantation de nouveaux sites.

L'Isère compte actuellement 13 sites de production, dont 12 sur la concession en service d'une capacité de production totale de 181 GWh/an ayant injecté dans le réseau 158 GWh en 2024. Deux sites ont été mis en service en 2024. (source open data GRDF mise à jour 2025)



TEMPS FORTS

● Matinées de la Sécurité des Réseaux de Gaz en Isère

En complément des échanges annuels portant notamment sur la maintenance, le traitement et l'analyse des incidents sur le réseau, TE38 organise depuis plusieurs années des rencontres pour sensibiliser les acteurs impliqués par les travaux à proximité des réseaux de gaz.

En 2024, ces rencontres ont pour la première fois bénéficié du concours et de l'expertise de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) rappelant les principales règles et fournissant aux interlocuteurs les références des guides d'application en vigueur. Les deux journées du 17 octobre à Grenoble dans les locaux de GreenAlp et du 5 novembre à Bourgoin-Jallieu organisées sous la forme de 4 ateliers ont rassemblé 45 personnes travaillant pour le compte d'entreprises de travaux, de maître d'ouvrage, de bureau d'étude. Les participants ont salué le format et l'organisation de ces ateliers.

ATELIER 1

Rappels des règles réglementaires DREAL

ATELIER 2

Sécurisation des branchements et géolocalisation GreenAlp

ATELIER 3

Retour d'expériences de dommages aux ouvrages GRDF

ATELIER 4

Escape game « rue du marquage » GRDF



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Rénovation du parc d'éclairage public à la station de Prapoutel

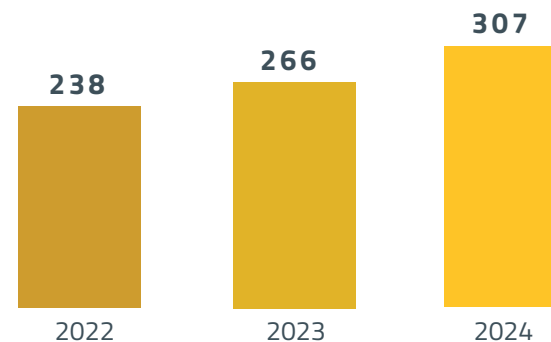
Dans le cadre du transfert de compétence proposé, TE38 gère pour le compte des communes le réseau d'éclairage public. En 2024, 21 communes ont transféré la compétence à TE38 portant ainsi le territoire d'intervention de TE38 à 307 communes au 1^{er} janvier 2025.

TRAVAUX TE38

TE38 réalise l'ensemble des travaux sur le réseau en concertation avec les communes.

233

opérations de travaux
réalisées par TE38 en 2024



Évolution du nombre de transferts
(au 31 décembre de l'année N)

PROGRAMMATION 2024

153

APS effectués

€ **8,6 M**
d'études et
travaux
programmés

Opérations
programmées

266

LÉGENDE



Travaux réceptionnés en 2024 (233)



Communes ayant transféré la
compétence éclairage public à TE38



Communes n'ayant pas transféré la
compétence éclairage public à TE38

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC

La rénovation énergétique du parc géré par TE38 est un enjeu central pour maîtriser le budget des collectivités et répondre aux objectifs de développement durable. L'objectif est d'atteindre 70 % de LED fin 2026.

CHIFFRES CLÉS 2024

7 371 points lumineux remplacés



516 kW déposés générant



2,2 GWh d'économie d'énergie



10,5 % de renouvellement

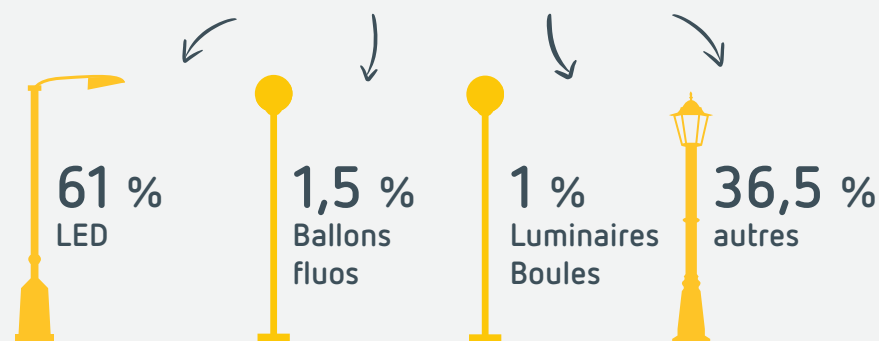
ÉTAT DU PATRIMOINE TE38



69 851 points lumineux

(+11,3 % par rapport à 2023)

Répartition des sources



Commune des Adrets

En 2024, TE38 a entrepris la rénovation complète de la station de PRAPOUTEL. En concertation avec les élus, un quart des 80 lanternes initiales a été supprimé et les 60 restantes remplacées, réduisant la puissance installée de 83 %. S'agissant d'une commune adhérente à l'espace Belledonne et en lien avec la LPO présente lors de la réunion de lancement, la température de couleur a été fixée à 2 200°K.

Coût investissement (TTC)

105 000 €

Part TE38

61 000 €

Part commune

44 000 €

Commune de Chatel-en-Trièves

En 2024, TE38 a entrepris la rénovation de 58 luminaires énergivores sur la commune dont 35 ont été « rétrofités » (l'appareillage électrique uniquement a été changé, l'enveloppe a été conservée) permettant ainsi de réduire significativement la puissance installée et ce, à moindre coût. Cette intervention a permis à la commune de réduire de 20 % sa consommation énergétique pour l'éclairage public.

Coût investissement (TTC)

50 000 €

Part TE38

29 000 €

Part commune

21 000 €

DIAGNOSTICS

TE38 propose à ses adhérents un diagnostic complet de leur patrimoine permettant de réaliser un inventaire exhaustif des équipements et de définir un programme de travaux.

En 2024, 22 collectivités ont pu bénéficier de ce diagnostic sur leur patrimoine avec 255 armoires et points lumineux analysés. Suite à ce diagnostic, 95 % des communes bénéficiaires ont transféré la compétence à TE38 pour gérer leur parc d'éclairage public.

MAINTENANCE & ENTRETIEN

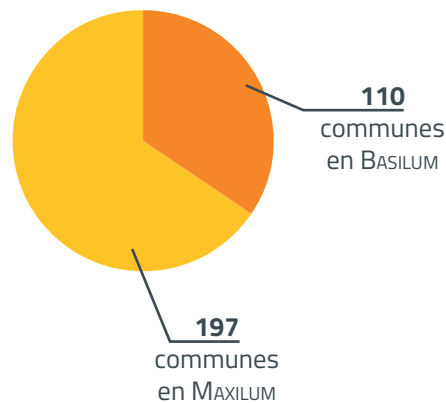
TE38 assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble des biens mis à sa disposition, à titre préventif, et curatif. Les communes peuvent opter pour deux niveaux de maintenance en fonction de leur besoin.

CHIFFRES CLÉS 2024



3 737 interventions curatives,
dont **85** mises en sécurité
(service d'astreinte)

Niveau de maintenance des communes

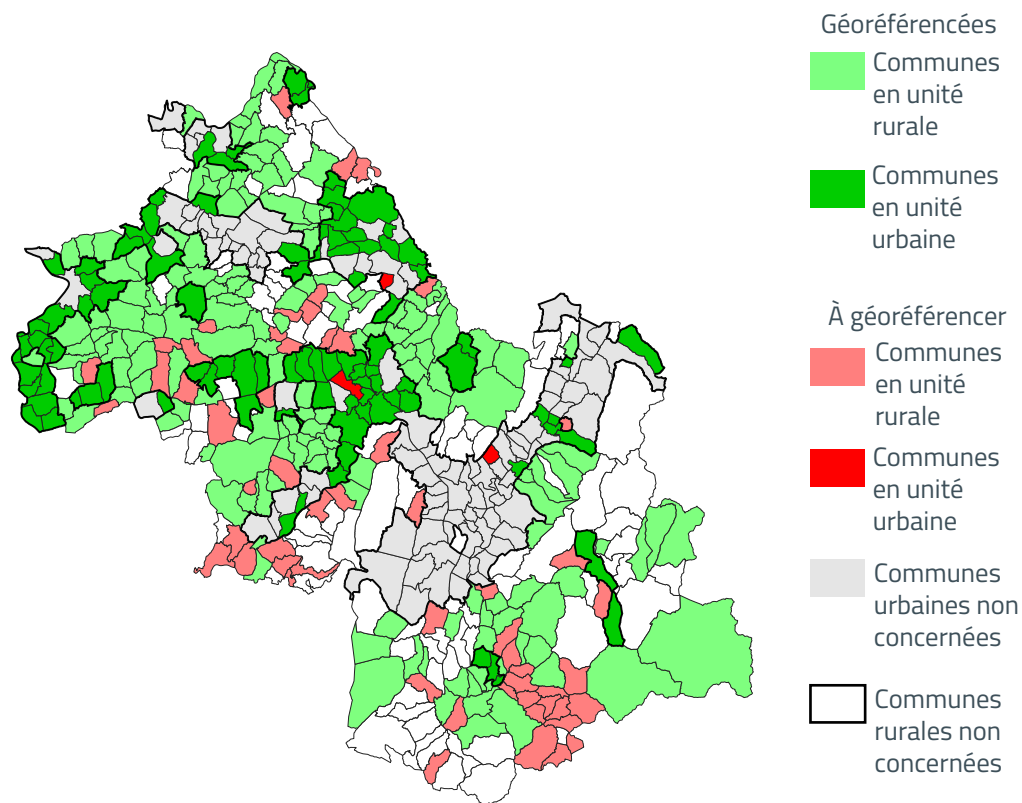


GÉORÉFÉRENCEMENT

Le géoréférencement des réseaux d'éclairage public en classe A est une obligation légale. L'échéance pour les communes hors unité urbaine est fixée à 2026.

En 2024, 197 542 € TTC ont été investis par TE38 pour géoréférencer 46 communes et 1,4 M€ depuis le début du géoréférencement.

LÉGENDE



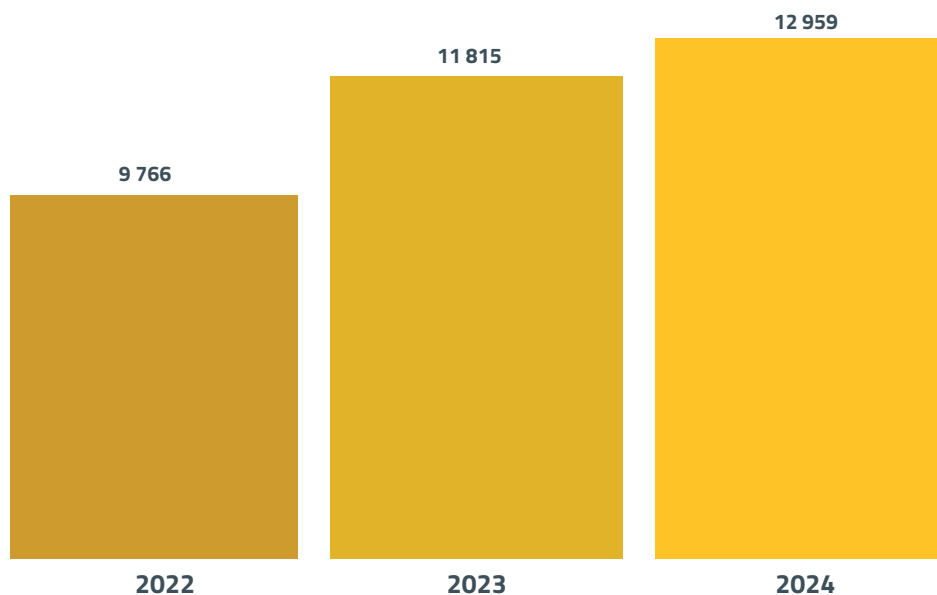
RÉPONSES AUX DT-DICT

En tant qu'exploitant de réseau, TE38 assure le traitement des réponses aux DT/DICT/ATU* conformément à la réglementation en vigueur.

CHIFFRES CLÉS 2024

€ 22 427 €
TTC dépensés

✓ 12 959
réponses



Évolution du nombre de DT-DICT



Le nombre de DT-DICT traitées par TE38 continue de progresser significativement, avec une moyenne atteignant 35 dossiers par jour en 2024.

Cette évolution traduit à la fois la dynamique des travaux sur le territoire, le renforcement des obligations réglementaires et l'efficacité de l'organisation mise en place par TE38 pour assurer leur traitement dans les délais impartis.

* DT : Déclaration de Travaux / DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux / ATU : Avis de Travaux Urgents

TEMPS FORTS

● Télégestion de l'éclairage public

Dans un contexte de hausse des prix de l'électricité, de nombreuses communes cherchent à réaliser des économies d'énergie, notamment en adaptant les horaires d'extinction de l'éclairage public. TE38 a ainsi été fortement sollicité pour reprogrammer ou modifier ces horaires, des interventions techniques sur les armoires de commande généralement réalisées hors forfait, et donc coûteuses pour les collectivités.

Afin de simplifier cette gestion, tant sur le plan technique que financier, TE38 a lancé en 2024 une expérimentation de télégestion sur les communes de Saint-Appolinard, Saint-Siméon-de-Bressieux, Les Adrets et Saint-Christophe-en-Oisans. Cette télégestion permet ainsi de procéder à distance à la programmation des armoires grâce à un logiciel piloté par TE38. Après un an d'expérimentation, les résultats se sont révélés très positifs. TE38 a donc décidé de généraliser cette solution : depuis fin 2024, 93 armoires sont désormais équipées de ce dispositif de télégestion, garantissant une gestion plus souple, réactive et optimisée de l'éclairage public. Ce déploiement va se poursuivre progressivement en Isère.

● **Renouvellement et attribution du marché travaux et maintenance éclairage public**
L'accord-cadre 2021-2024 expirant au 31 décembre 2024, un nouvel appel d'offres a été conclu pour une durée de 48 mois, allant du 01/01/2025 au 31/12/2028. L'objet de la consultation est la création, le renouvellement, la maintenance, l'entretien et la réparation des installations et réseaux d'éclairage public. L'accord-cadre est composé de 11 lots géographiques estimés à 23 600 000 € pour les 4 ans.

● Éradication des luminaires boules : un plan de rénovation ambitieux

TE38 s'est engagé à mener un plan de rénovation ambitieux en se fixant comme objectif d'ici 2026 de mettre en conformité son parc d'éclairage public avec une éradication des ballons fluos et boules lumineuses à hauteur de 85 % du patrimoine. Soucieux de poursuivre son accompagnement des communes vers la rénovation efficiente de leur parc d'éclairage, TE38 a mis en place 2 dispositifs destinés à faciliter l'éradication de luminaires boules :

- Intervention simplifiée pour les communes disposant de moins de 10 luminaires boules (via un simple bon de commande)
- Souplesse budgétaire avec l'exclusion des coûts de rénovation des luminaires boules du plafond annuel de travaux



BÂTIMENTS PUBLICS

Accompagnement à la rénovation énergétique et à la maîtrise de l'énergie à Velanne Le Bourg

TE38 accompagne les collectivités et les soutient dans leurs démarches de réduction de la consommation d'énergie de leur patrimoine.

CONSEIL EN ÉNERGIES

TE38 accompagne les collectivités en proposant une analyse et un suivi personnalisé des consommations d'énergie de leurs bâtiments publics ainsi que des préconisations pour les guider dans la réduction de leurs factures énergétiques.

CHIFFRES CLÉS 2024



1 217
bâtiments suivis

141 collectivités suivies
dont 5 EPCI



Avec la mise en place du nouvel accompagnement **Batiwatt au 1^{er} janvier 2025**, les années 2024 et 2025 sont des années de transition suite à la fin de l'accompagnement de Conseil en Energie Partagé.



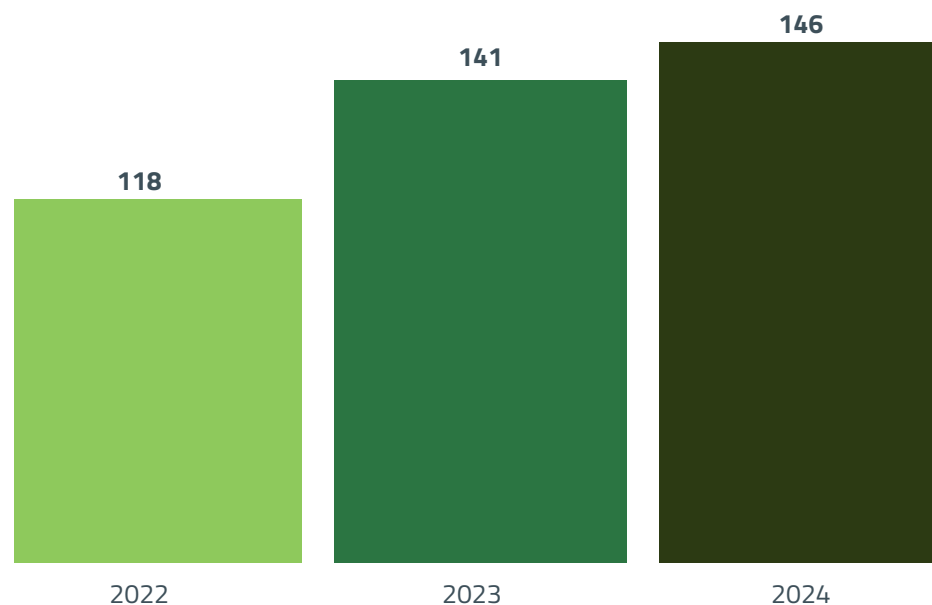
Commune de la Chapelle-de-Surieu

La commune de La Chapelle-de-Surieu a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du programme ACTEE CHÊNE, couvrant 80 % des dépenses liées à la réalisation d'un audit énergétique de son école. Cette étude intégrait également un volet sur le confort d'été et la qualité de l'air intérieur (QAI). À l'issue de cette phase d'analyse, la commune a engagé la maîtrise d'œuvre en fin d'année 2024.

Coût de l'Audit
8 523 €

Part TE38
6 819 €

Part commune
1 705 €



Évolution du nombre de collectivités adhérentes

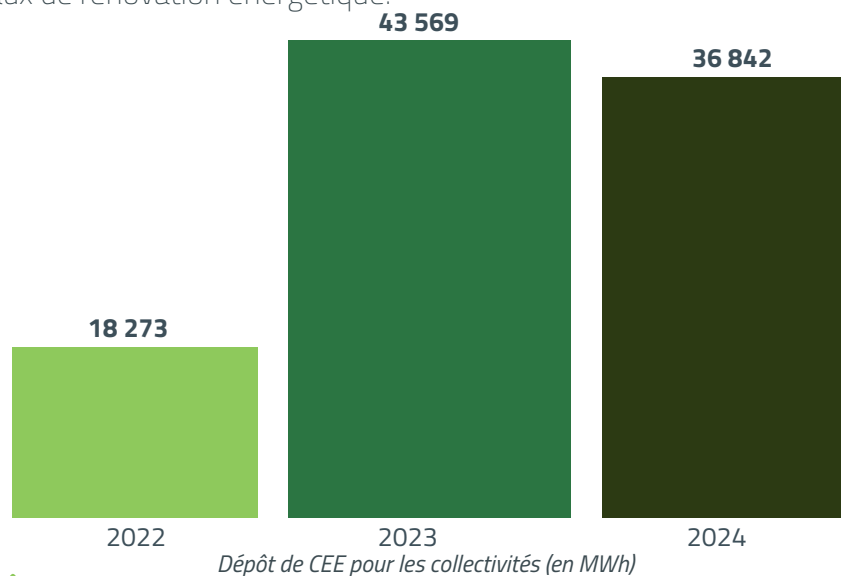
PROGRAMME ACTEE CHENE

Dans le prolongement du programme ACTEE SEQUOIA, TE38, en partenariat avec l'AGEDEN, le SMVIC et le SDIS 38, a été sélectionné dans le cadre du nouveau dispositif ACTEE CHÊNE sur deux appels à projets.

Ce programme global prévoit la réalisation de 161 études (audits énergétiques, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre), pour un montant total de 2,1 millions d'euros de dépenses, financées à hauteur de 1,15 million d'euros de subventions. Selon la typologie des bâtiments concernés, la prise en charge peut couvrir entre 50 % et 80 % du coût des opérations.

VALORISATION DES CEE

TE38 propose aux collectivités de mutualiser et valoriser pour leur compte les certificats d'économie d'énergie (CEE) qu'ils ont pu générer à la suite de travaux de rénovation énergétique.



En 2024, TE38 a déposé 7 demandes pour 23 collectivités représentant 36 842 MWh cumac de CEE valorisés. La baisse d'activité en 2024 s'explique par l'évolution d'Iserénov' qui offre désormais aux collectivités pour lesquelles TE38 perçoit l'accise sur l'électricité un accès plus direct et rapide aux CEE. Par ailleurs, TE38 a diminué ses frais de gestion en 2024w : 10 % pour les communes adhérentes au service CEP et 20 % pour les autres.

Commune de Villefontaine



La commune de VILLEFONTAINE avait réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire GALLILÉE (2 592 m²) en intervenant sur l'isolation des murs, du toit terrasse, des menuiseries et en changeant la régulation du chauffage pour un total de 1,04 million d'euros de travaux. La valorisation des CEE liés à ces postes de travaux a permis de retourner à la commune une aide de 55 988 € en complément des financements classiques dont elle a pu bénéficier.

SUBVENTION ISÉRENOV'

TE38 subventionne les travaux de rénovation énergétique des collectivités sur les principaux postes de travaux visant à l'isolation thermique ou le changement d'installation de chauffage. **ISERÉNOV'** par TE38

En 2024, le programme a permis de financer 76 projets d'isolation thermique et 10 projets de changement de combustible ou de changement de régulation.

CHIFFRES CLÉS 2024

365 k€
de subventions
attribuées



1,1 M€
de travaux réalisés
par les collectivités



34 collectivités
Bénéficiaires



86
Projets
Financés

Commune de Bonnefamille



En janvier 2024, la commune de Bonnefamille a sollicité le dispositif Iserénov' afin de financer la rénovation thermique de sa mairie. Les travaux prévus comprenaient :

- L'isolation des murs et des combles
- Le remplacement des menuiseries

Avec un montant total de 57 388 € HT, ces travaux ont bénéficié d'une subvention de 21 972 € via Iserénov', soit un taux d'aide de plus de 38 %. Cette « nouvelle » Mairie a été inaugurée le 19 octobre 2024.

Coût total des travaux

57 388 €

Subvention IsèreNov'

21 972 €



● Batiwatt : cap sur 2025

Le 1er janvier 2025 marque le début du nouveau dispositif Batiwatt, qui remplace le Conseil en énergie partagé (CEP) proposé aux collectivités depuis 2014. Plus souple et plus adapté, Batiwatt permet un ajustement des missions en fonction des besoins des collectivités : production de bilans de consommation, accompagnement dans les phases travaux, assistance pour répondre aux exigences réglementaires (notamment le décret Éco Énergie Tertiaire). Il offre également un accès facilité à un marché groupé d'audits énergétiques conformes au dispositif ACTEE (intégrant des options comme la qualité de l'air intérieur, le confort d'été ou les simulations thermiques dynamiques), ainsi qu'à une centrale d'achat de capteurs connectés pour le suivi énergétique des bâtiments publics, en s'appuyant sur l'expérience menée depuis 2023 en partenariat avec le Département de l'Isère via le réseau LORAWAN.

Le programme Batiwatt se décline en trois niveaux d'accompagnement :

- **Batiwatt Initial** intègre l'efficacité énergétique, la programmation et suivi de travaux de rénovation, les préconisations d'optimisations et les conseils réglementaires.
- **Batiwatt Connecté** propose un accompagnement identique, tout en permettant aux collectivités de s'équiper de capteurs connectés pour affiner la compréhension du fonctionnement de leurs bâtiments, au-delà des mesures ponctuelles réalisées par le Chargé de mission Transition Énergétique (CMTE).
- **Batiwatt Maîtrisé** s'adresse aux collectivités disposant déjà d'une bonne connaissance de leur patrimoine bâti. Il leur donne accès aux outils de TE38, au marché d'audit et à la centrale d'achat, leur permettant de suivre de façon autonome leur patrimoine, avec un appui réduit du CMTE.

TEMPS FORTS

PARTENARIATS

En 2024, TE38 a renouvelé et consolidé son partenariat avec l'Ageden afin que les collectivités puissent bénéficier d'un accompagnement complémentaire à celui de TE38 dans la réalisation de leurs projets.

CHIFFRES CLÉS 2024

€ 100 k
de subvention
attribuée

315 collectivités
bénéficiaires



315 projets,
dont 157 projets de rénovation
de bâtiments publics, 35 projets
de production d'énergie

Energies sans frontières

TE38 soutient l'association Energies sans frontières depuis de nombreuses années.

En 2024, les élus ont souhaité que l'aide de 10 000 € soit apportée au projet d'électrification par panneaux photovoltaïques de l'orphelinat de KIKWE en Tanzanie. Une centrale solaire de 3.5 kWc, un local technique et un parc de batteries ont été installés en partenariat avec l'institut de formation local DB KITTEC permettant ainsi de donner accès à la lumière dans le bâtiment principal (salles de vie, dortoirs, réfectoire-cuisine) et d'assurer le pompage et le stockage de l'eau.





PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Centrale solaire flottante « Villieu Solaire » à Saint-Savin

TE38 s'engage fortement en faveur du développement de la production d'énergies renouvelables en Isère.

ACCOMPAGNEMENT TE38

TE38 propose un accompagnement neutre et indépendant aux collectivités dans leurs projets de production d'énergies renouvelables : réalisation d'étude d'opportunité, aide dans leurs démarches techniques, administratives, juridiques et financières...

CHIFFRES CLÉS 2024

 **25** collectivités accompagnées
dont **3** EPCI

 **69** analyses de raccordement

 **21** plans d'implantation avec préchiffrage pour 4,3 GWh/an de production



L'élargissement des périmètres d'autoconsommation constitue un levier stratégique pour améliorer le bilan économique des installations solaires des collectivités, tout en favorisant une valorisation en circuit court de l'énergie produite.

À peine la centrale photovoltaïque de la station d'épuration du Rival mise en service, TE38 a proposé à la communauté de communes de Bièvre Isère d'explorer la piste de l'autoconsommation collective. L'objectif : réinjecter le surplus d'électricité produit vers d'autres points de consommation appartenant à la collectivité, situés à proximité. Une première étude de faisabilité, menée en 2024 sur un périmètre de 23 sites, révèle que la quasi-totalité du surplus pourrait être consommée localement. Cette démarche permettrait ainsi de valoriser l'intégralité de l'énergie produite, tout en renforçant la performance économique de l'installation. Le gain attendu est estimé à près de 10 000 € par an, par rapport à la situation actuelle de revente partielle au réseau. La mise en œuvre de ce dispositif d'autoconsommation collective est envisagée au cours de l'année 2025.

Vienne-Condrieu-Agglomération

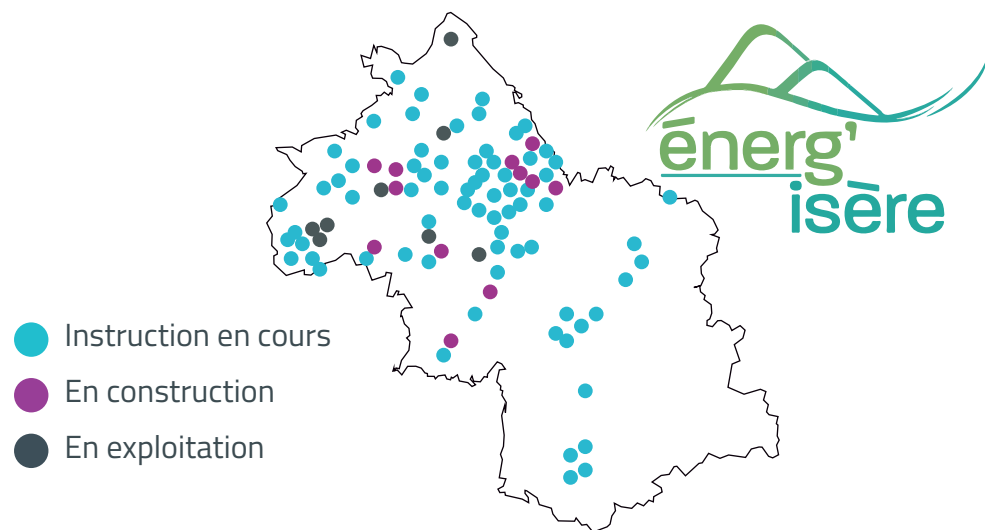


En 2020, TE38 a recommandé à la communauté de communes de Bièvre Isère d'équiper la station d'épuration du Rival d'une installation photovoltaïque au sol en autoconsommation. À la suite de cette première préconisation, la collectivité a engagé, dès 2021, le développement d'une centrale solaire d'une puissance de 250 kWc, visant à optimiser la consommation énergétique du site.

Mise en service en décembre 2023, cette installation produit en moyenne 300 MWh d'électricité par an, dont 60 % sont consommés directement sur place, générant ainsi une économie estimée à 17 500 € par an sur les factures d'électricité. Le surplus d'électricité injecté sur le réseau est racheté par BCM Energy au tarif de 130 €/MWh, ce qui représente environ 6 000 € de recettes complémentaires chaque année.

SEM ENERG'ISÈRE

La SEM Energ'Isère, créée à l'initiative de TE38, a pour vocation de développer des projets d'énergies renouvelables. En tant qu'actionnaire de cette dernière, TE38 contrôle son activité.



La SEM (Société d'Économie Mixte) exploite actuellement quatorze sites (20 MWc), tandis que quatorze autres sont en cours de construction et une centaine sont en phase de développement (40 MWc). Le portefeuille de projet est en net accroissement, même si le récent arrêté S21 (début 2025) va venir réinterroger cette dynamique l'année prochaine. La SEM marque avant tout un développement à l'ouest du département. Elle participe également activement à des consortiums, impliquant de nombreux acteurs institutionnels ou privés, renforçant ainsi sa visibilité et sa reconnaissance en tant qu'expertise ancrée localement.

FOCUS OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES PLANÈT'SOLEIL

Le projet Planet'Soleil illustre la capacité de la SEM à concrétiser de petits projets d'énergies renouvelables, agrégés en un « portefeuille ». Coconstruit avec la communauté de communes des Vals-du-Dauphiné dès la phase de développement aux côtés des communes, ce projet consiste en l'installation de plusieurs ombrières sur le territoire isérois, sous l'égide d'une société dédiée. Financés avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole, ce sont ainsi 9 projets sur 7 communes représentant 3 MWc et 4,5 M€ dont la phase d'installation s'étale sur 2024 et 2025.

TEMPS FORTS

● Centrale flottante Villieu Solaire

Avec ses 11 MWc de puissance installée, la centrale solaire flottante Villieu Solaire s'impose comme un projet phare de la transition énergétique en Isère. Installée sur 6 hectares d'un plan d'eau artificiel, elle produit désormais 13,3 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 6 000 foyers, hors chauffage. Forte de 20 000 panneaux photovoltaïques de dernière génération (TopCon) sur flotteurs innovants Hydrelio « AirOptim », elle se classe déjà parmi les 5 plus grandes centrales flottantes de métropole. Porté par Energ'Isère et une synergie locale ambitieuse, le projet valorise un ancien site industriel en une source d'énergie propre. Il s'inscrit dans une logique durable : faible impact écologique, respect de la biodiversité, et retombées économiques locales grâce à l'impôt IFER. Auto-financé par la vente d'électricité, il assure sa rentabilité sur le long terme.

Les premières structures ont été mises à l'eau fin 2023 et elle a été mise en service à l'été 2024 et inaugurée le 27 novembre. Ce modèle exemplaire, ancré dans l'innovation et le territoire, contribue concrètement à l'objectif de 40 % d'énergies renouvelables en 2030. Villieu Solaire incarne l'avenir : local, vert, et fédérateur.



Inauguration de la Centrale flottante
À gauche : le président de la CAPI Jean PAPADOPULO / au centre : le président de TE38 Bertrand LACHAT / à droite : le maire de Saint-Savin Fabien DURAND



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Borne 24 kW Ac/Dc à Viriville

Dans le cadre du transfert de compétence proposé, TE38 développe un réseau public de bornes de recharge et veille au bon accomplissement des missions de service public du concessionnaire. En 2024, TE38 agit sur le territoire de 204 communes.

GESTION RÉSEAU EBORN

TE38 confie depuis 2020 la gestion du réseau à Easy Charge par délégation de service public.

CHIFFRES CLÉS 2024



94%
taux de
disponibilité



1 514 MWh
consommés



Il est accordé une grande importance à assurer le bon fonctionnement des bornes et à garantir aux usagers la disponibilité de bornes fonctionnelles. Chaque année, une attention particulière est accordée aux indicateurs de fonctionnement des installations, en particulier aux taux de disponibilité.

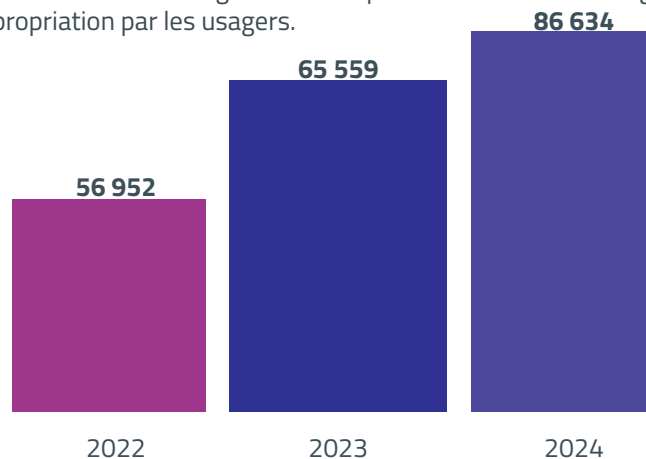
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Le contrôle du concessionnaire est mutualisé à l'échelle des 11 départements composant le groupement. Ce contrôle permet de garantir la qualité du service public concédé : un réseau proche, fiable et abordable.

Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur le site internet de TE38.

NOMBRE DE CHARGES RÉALISÉES

Le suivi du nombre de charges réalisées permet de mesurer l'usage concret du réseau et son appropriation par les usagers.



Évolution du nombre de charges réalisées

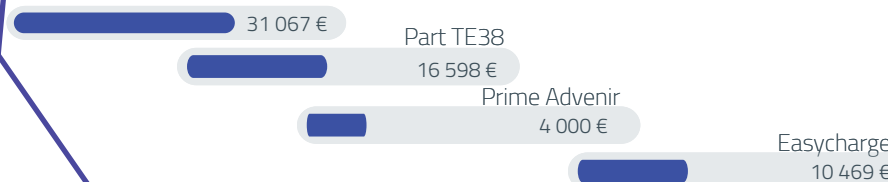


La progression du nombre de charges réalisées confirme l'ancrage du réseau EBORN comme un maillon essentiel de la mobilité électrique sur le territoire isérois. En forte hausse en 2024, cette évolution reflète la fiabilité du réseau, son maillage pertinent, ainsi que la montée en puissance des usages au quotidien.



La commune de La Mure, pôle structurant du sud du département, a été équipée en 2024 d'une borne de recharge 22/25 kW AC/ DC, installée avenue du Docteur Tagnard (D114). Il s'agit de la première borne du réseau Eborn sur la commune. Mise en service fin novembre, elle a enregistré 61 sessions de recharge dès son premier mois d'exploitation, pour un volume de près de 1,5 MWh d'électricité distribuée.

Coût investissement (TTC)

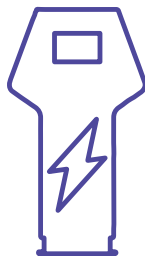


DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES BORNES

Afin d'adapter le réseau aux besoins futurs en matière de mobilité, TE38 contribue en complémentarité du délégataire au déploiement de nouvelles bornes pour atteindre l'objectif de 280 bornes en Isère d'ici 2026.

CHIFFRES CLÉS 2024

23
bornes
complémentaires
engagées



30
bornes
mises en
service

874 K €
de travaux réalisés

Commune de Bilieu



La commune de Bilieu, située sur les rives du lac de Paladru, a été équipée en 2024 d'une borne de recharge 22/24 kW AC/DC. Installée au cœur du centre-bourg, ce choix d'implantation vise à répondre aux besoins de la population locale, au-delà de la seule fréquentation touristique du bord de lac. Mise en service en mai, la borne a enregistré 184 sessions de recharge sur l'année, avec un pic notable en juillet, en lien avec l'affluence estivale.

Coût investissement (HT)
26 758 €

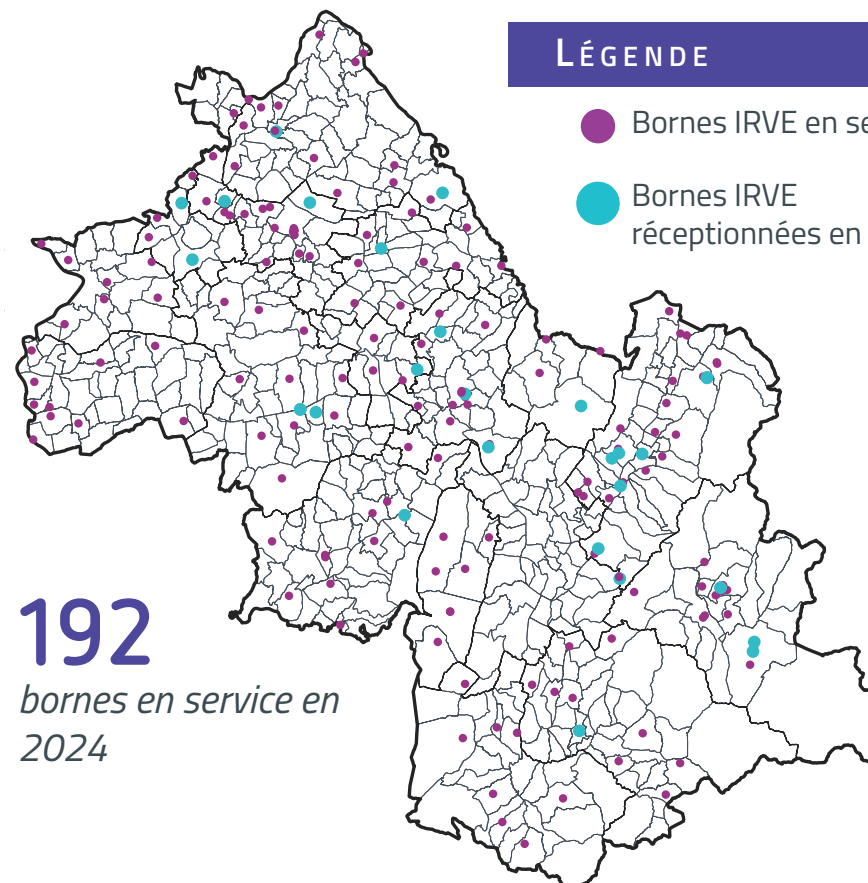
Part TE38
14 793 €

Part commune
7 965 €

Prime Advenir
4 000 €

LÉGENDE

- Bornes IRVE en service
- Bornes IRVE réceptionnées en 2024



192
bornes en service en
2024

COMPARATIF DES MODES DE TRANSPORT



Marche à pied / vélo
0 €



Véhicule électrique (charge à domicile)
3 €



Véhicule électrique (Eborn - AC 22 kW)
4,5 €



Véhicule électrique (Eborn - DC rapide)
7,5 €



Train (TER/TGV - tarif moyen)
15 €



Voiture essence
12,35 €



Véhicule électrique (superchargeur autoroute)
10,5 €

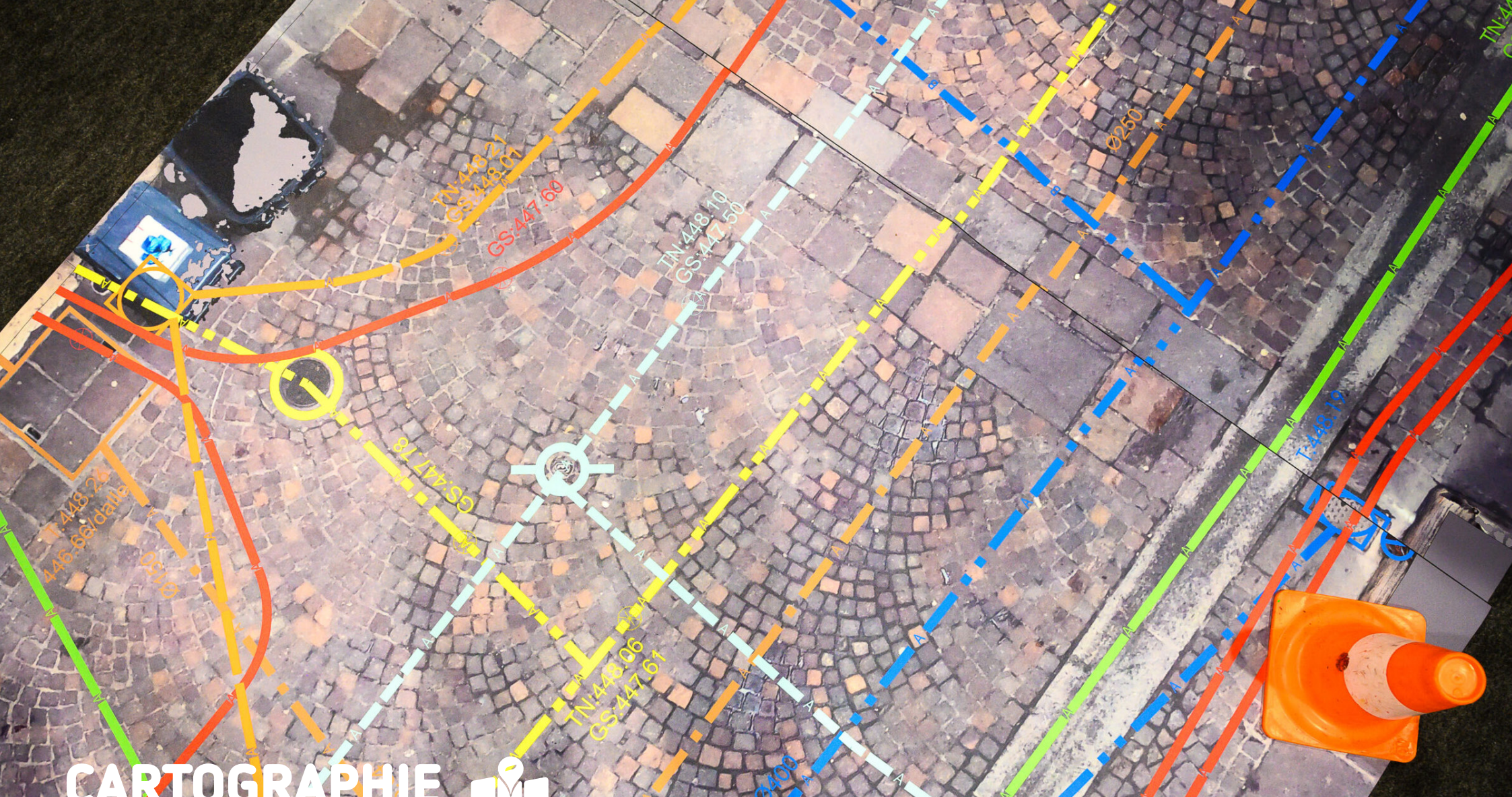


Voiture diesel
10,18 €



Avion (low-cost, vol intérieur)
20 €

Comparaison avec les autres modes de transport (coût pour 100 km)



CARTOGRAPHIE

TE38 propose de mutualiser des outils d'informations géographiques permettant d'optimiser la gestion des services publics.

FOND DE PLAN MUTUALISÉ - PCRS

TE38 s'est déclaré autorité publique locale pour établir et mettre à jour le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) un fond de plan de haute précision devant être utilisé pour répondre aux DT-DICT, mais aussi permettant bien d'autres usages pour les collectivités bénéficiaires.

CHIFFRES CLÉS 2024

365 km² actualisés

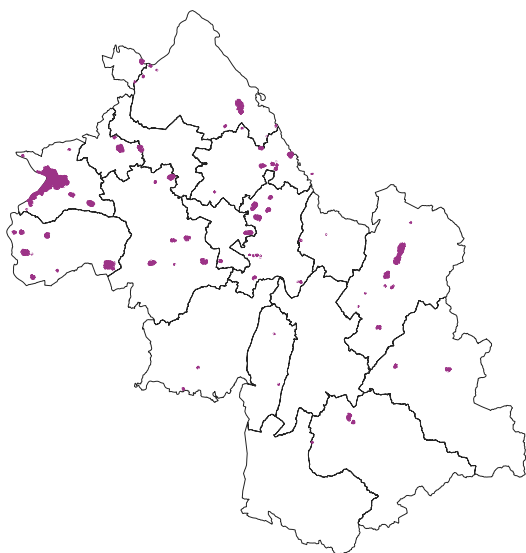


170
utilisateurs



MISE À JOUR ANNUELLE

 Zones de mises à jour par survol en 2024



Mises à jour par survol en 2024

Afin de garantir la qualité et l'actualité du fond de plan, des mises à jour régulières du PCRS sont réalisées, en particulier après des travaux ayant modifié la voirie. Cette mission, déléguée au CRAIG en tant que partenaire de TE38, s'appuie sur les signalements des collectivités qui identifient les zones nécessitant une actualisation. Une vérification de terrain permet ensuite de valider ces besoins. Les zones validées sont survolées au mois de mai et juin, afin de produire de nouvelles images qui remplaceront les anciennes dans le PCRS. Les mises à jour deviennent alors visibles environ six mois après le survol.

En 2024, 365 km² ont ainsi été mis à jour, pour un montant total de 34 933 €.

CASSINI

TE38 met à disposition de ses adhérents un Système d'Informations Géographiques (SIG) permettant aux collectivités de visualiser sur différents fonds de plan cartographiques tous types d'informations géographiques.

CHIFFRES CLÉS 2024



356 collectivités bénéficiaires
dont **41** nouvelles inscriptions

TEMPS FORTS

● PCRS disponible en Open Data.

Pour faciliter l'accès au PCRS à l'échelle de l'Isère, TE38 et le CRAIG ont mis en ligne l'ensemble des dalles d'image sur la plateforme « Mapstore » du CRAIG : <https://ids.craig.fr/mapstore/#/viewer/2730>.

Ces données sont librement réutilisables sous licence « LO/OL » (Licence Ouverte / Open Licence) développée par Etalab. Toute réutilisation est autorisée, sous réserve de mentionner la source (PCRS TE38/CRAIG) et l'année de la dernière mise à jour.





ACHAT D'ÉNERGIES

Coordonnateur de groupements de commandes d'achat d'énergie, TE38 est en charge pour le compte de ses membres de sélectionner les fournisseurs d'énergies les plus performants et d'obtenir auprès d'eux des prix optimisés.

ÉLECTRICITÉ

Les opérations de fixation des prix en électricité réalisées par TE38 commencent au moins un an à l'avance et nécessitent la mise en œuvre de différents mécanismes.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT

284 membres
dont



75 nouveaux membres

8 967
points de
livraison



139 GWh de
consommation dont

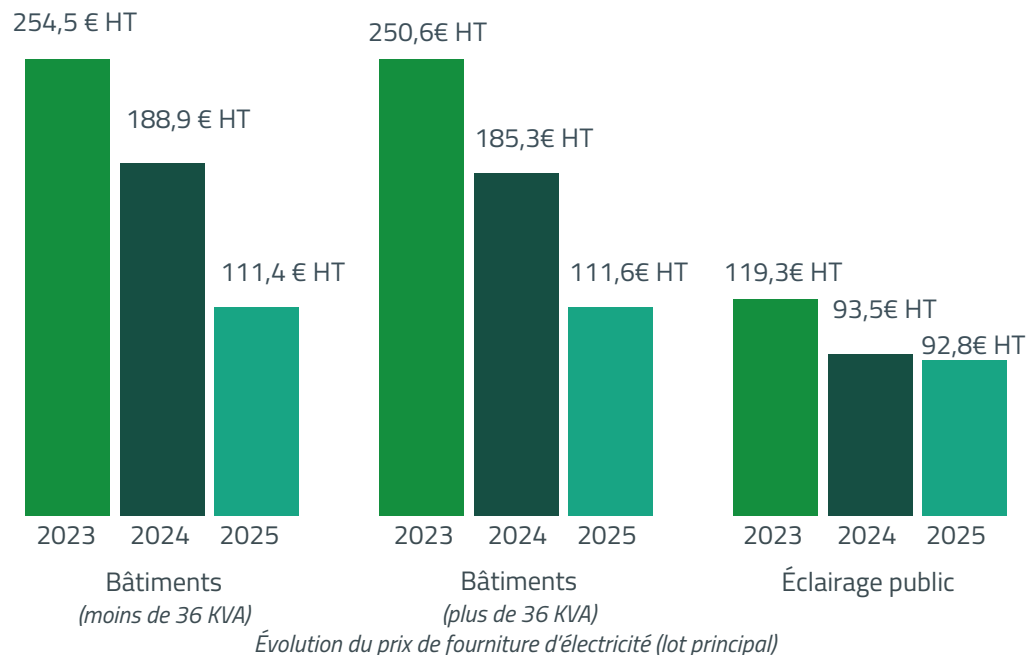
8,8 % en « électricité
verte » (garantie d'origine) pour
le lot 1



45 812 283 €
de volume financier estimé

À VENIR EN 2025
**FIN DE L'ARENH
ET NOUVELLE RÉGULATION**

Instauré par la loi NOME de 2010, l'Arenh oblige EDF à réserver environ un quart de sa production nucléaire, 100 TWh, aux fournisseurs alternatifs. À l'époque, la mesure visait à établir une concurrence plus équilibrée entre l'entreprise publique et ses concurrents, en leur permettant de bénéficier de l'atome dans des conditions équivalentes à celles d'EDF. À partir du 1^{er} janvier 2026 l'ARENH va disparaître pour être remplacé par un nouveau système en cours d'ajustement, mais déjà controversé.



Les prix de l'électricité obtenus pour le groupement en 2025 enregistrent une baisse de 36 % par rapport à 2024. Cependant, l'impact pour les communes pourrait être atténué par une augmentation des taxes, notamment l'accise sur l'électricité, ainsi que par le relèvement du TURPE.

TEMPS FORTS

Renouvellement et attribution du marché électricité 2026-2028

À la suite de la nouvelle campagne d'adhésion au groupement pour la fourniture d'électricité, qui a accueilli 39 nouveaux membres, TE38 a attribué les marchés de fournitures correspondants pour la période 2026-2028. Une nouveauté pour ce groupement : l'attribution d'un lot d'électricité à haute valeur environnementale. Les fournisseurs retenus sont :

- Lot 1 (Lot ENEDIS) : ENGIE
- Lot 2 (Lot HVE) : GEG Source d'Energies
- Lot 3 (Distribution Green'Alp) : GEG Source d'Energies

Par ailleurs, les opérations de détermination des prix pour 2026 et 2027, concernant le lot principal, ont pu débuter dès la fin de l'année 2024, permettant ainsi d'optimiser au mieux les prix de fourniture finaux.

GAZ

Les opérations de fixation des prix en gaz réalisées par TE38 commencent au moins un an à l'avance.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT

1 047
points de livraison

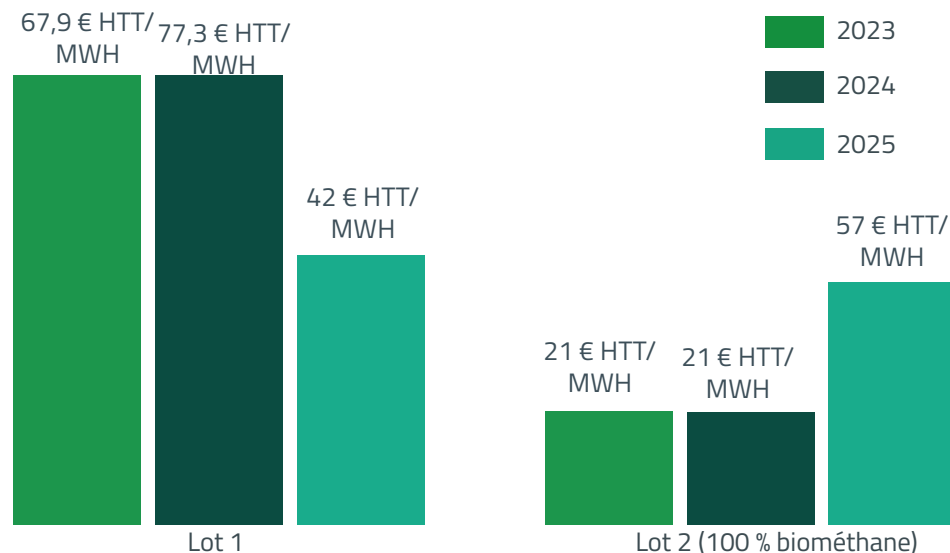



134
membres



€
11 239 388 €
de volume financier estimé

117 GWh de consommation dont
8,4 % en biométhane



Évolution du prix de fourniture gaz (lot principal)



Les prix de gaz obtenus pour le groupement pour 2024 connaissent une baisse de 12,1 % par rapport à 2023 pour le lot principal. Cependant, l'effet pour les membres est atténué par une augmentation des taxes.

TEMPS FORTS

● Renouvellement et attribution du marché gaz 2025-2027

La demande mondiale de gaz naturel a franchi un cap historique en 2024, avec une augmentation de 2,8 % par rapport à 2023, soit 115 milliards de mètres cubes supplémentaires.

Cette progression, nettement supérieure à la moyenne de 2 % observée entre 2010 et 2020, témoigne du rôle croissant du gaz dans le mix énergétique mondial.

Cette ressource a notamment assuré 40 % de la hausse totale de la demande énergétique, surpassant tous les autres combustibles.



FINANCES

Pour mener ses nombreuses missions, TE38 bénéficie de ressources financières stables.

CHIFFRES CLÉS 2024

« Pour 1 € de participation des communes, TE38 investit 2,4 € sur le territoire isérois »



17
jours de délai global de paiement (en moyenne)

7 225



écritures comptables
dont **4 961** mandats
et **2 264** titres

8 365 781,11 €



résultat global de clôture

COMPTE FINANCIER UNIQUE

TE38 poursuit pour l'exercice 2024 l'expérimentation du Compte financier unique dont la mise en œuvre se généralisera au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Conformément au décret du 16 juillet 2024, qui précise les modalités d'application de l'obligation de présentation d'une annexe environnementale dans le Compte financier unique, l'ensemble des dépenses des comptes soumis à une cotation obligatoire aux objectifs de transition écologique ont été évaluées. Ces dépenses s'élèvent à 24 352 426,51 €. Seules les dépenses liées aux réseaux de télécom et aux frais de publication des marchés n'ont pas été cotées. De manière agrégée, leur impact est réparti comme suit :

Favorable	81,8 %
Défavorable	8,1 %
Neutre	0,1 %
Non coté	10,0 %

RECETTES

Accise sur l'électricité	9 199 822 €
Redevances des concessions	4 739 440 €
Participations	2 350 849 €
Autres recettes	845 495 €

DÉPENSES

Dépenses à caractère général (011)	3 970 312 €
Ressources Humaines (012)	2 693 930 €
Autres dépenses	2 180 682 €
Excédent de fonctionnement	8 290 882 €



Fonctionnement

Besoin de financement	2 965 158 €
Excédents fonctionnement capitalisés	10 349 280 €
Participation des collectivités	9 989 868 €
Subventions (dont FACE)	7 020 671 €
Autres recettes	3 277 632 €
Maîtrise d'ouvrage TE38	24 117 620 €
Excédents d'investissement	74 899 €
Autres dépenses*	3 479 774 €



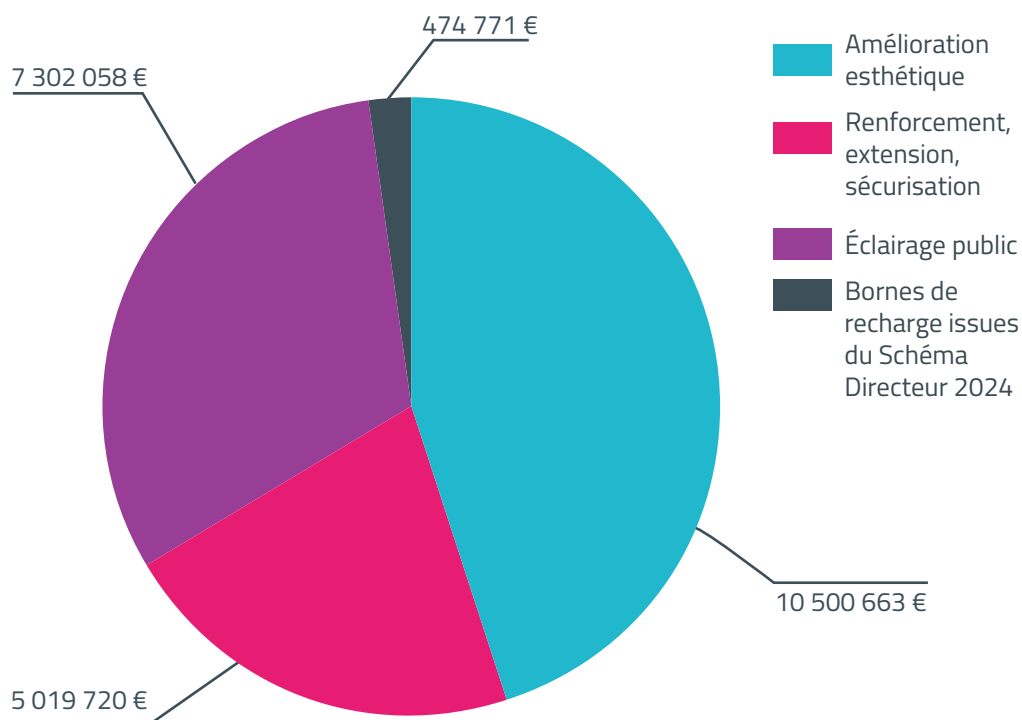
Investissement

56,4 M€ de budget global

* Autres dépenses dont 613 675 € de subventions et 861 905 € de charges financières

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

La gestion pluriannuelle des investissements de TE38 permet une meilleure lisibilité, sincérité et consommation du budget. 15 autorisations de programme sont en cours de réalisation au 31 décembre 2024.

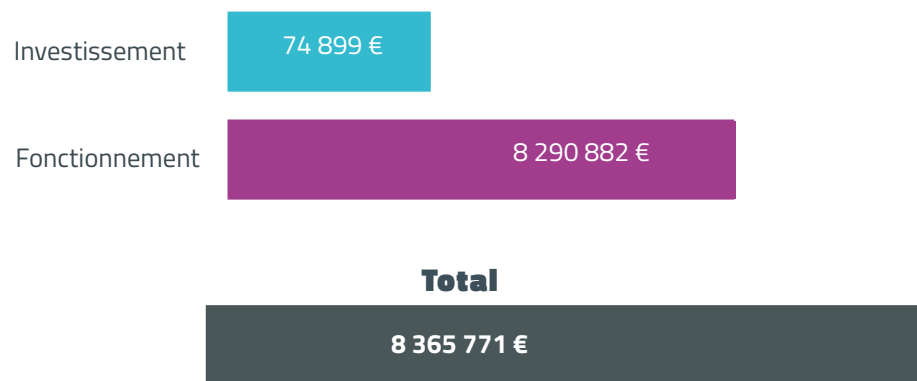


Dépenses 2024 liées aux Autorisations de Programme de TE38

En septembre 2024, TE38 a ouvert une nouvelle catégorie d'autorisation de programme pour la mise en place du nouveau programme d'investissement de bornes de recharge pour véhicules électriques issu du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

Le résultat de clôture de l'exercice est déterminé par la somme des résultats de chaque section, fonctionnement et investissement, soit la différence entre les mandats et titres émis. L'excédent de la section de fonctionnement sera affecté à la section d'investissement de l'année N+1.

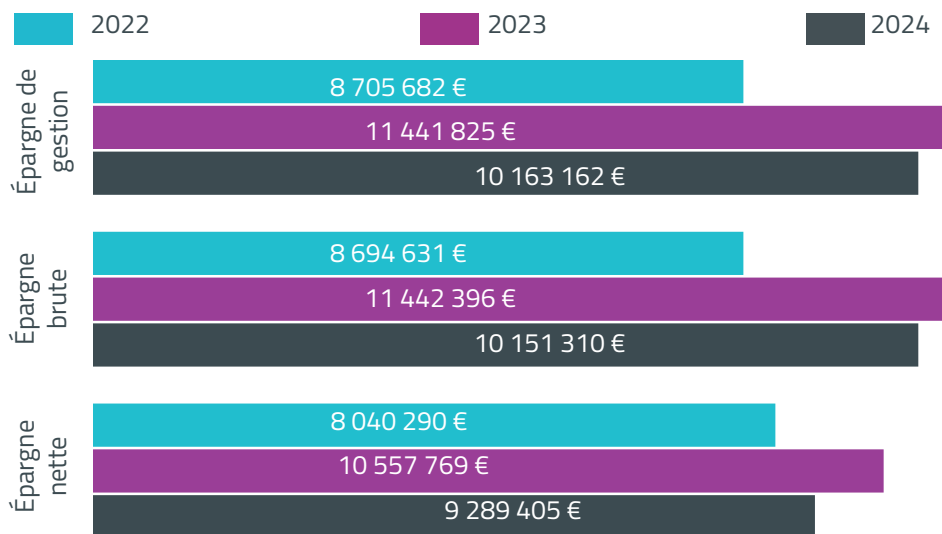


Résultats de clôture de l'exercice 2024

SANTÉ FINANCIÈRE DE TE38

Les résultats attestent du maintien d'une situation budgétaire robuste, avec une épargne nette de 8,3 millions d'euros, un fonds de roulement en fin d'exercice solide de 8,1 millions d'euros, et une capacité de désendettement réduite à 0,19 année, malgré l'augmentation des dépenses réelles d'investissement de plus de 12 %.

NIVEAU D'ÉPARGNES

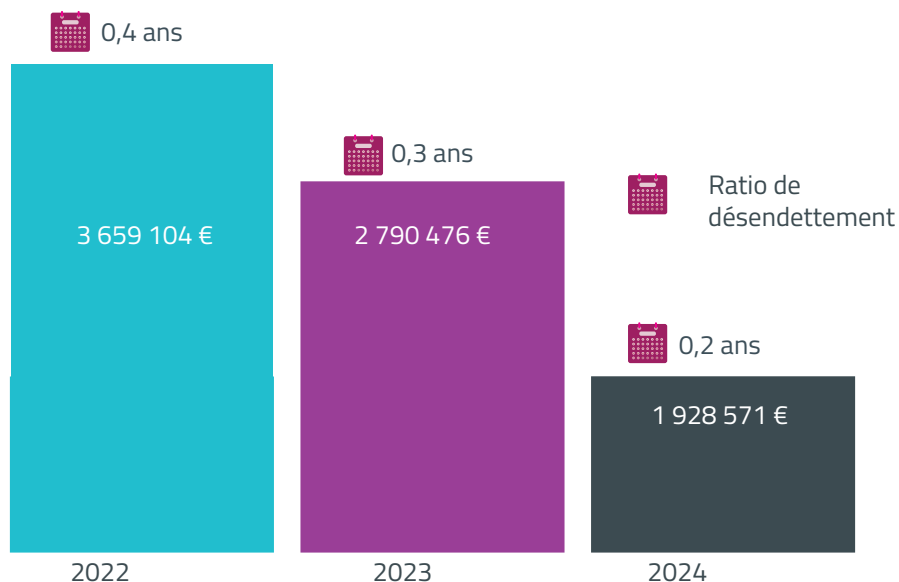


Évolution de l'épargne



Après le niveau élevé de l'année 2023 qui a été marquée par la perception d'un trimestre complémentaire de l'accise sur l'électricité (ex TICFE-C), les épargnes sont en recul tout en maintenant un niveau supérieur à 2022 par la perception d'un montant conséquent de l'accise sur l'électricité (ex TICFE-C) en 2024.

ENCOURS DE LA DETTE



Encours de la dette



Le syndicat a mobilisé 4,3 M€ d'emprunt entre 2021 et 2022. L'encours de dette s'élève à 1,9 M€ fin 2024. Le ratio de désendettement reste très bien positionné au regard du seuil limite fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques 2022-2024.

TEMPS FORTS

● TICFE-C

Renommée fin 2024 en « part communale de l'accise sur l'électricité », la TICFE-C est désormais collectée par les fournisseurs d'électricité et reversée aux services fiscaux de l'État, qui en assurent ensuite la redistribution aux collectivités concernées. Depuis 2024, le montant alloué est déterminé à partir du produit perçu l'année N-1, ajusté en fonction de l'évolution des consommations d'électricité sur le périmètre de perception entre les années N-3 et N-2, et de l'inflation mesurée par l'indice mensuel des prix à la consommation (IMPC, hors tabac) entre les années N-2 et N-1. Étant fortement influencée par la mise en route d'industries électro-intensives, elle peut évoluer très favorablement dans les années futures.

● Compte Financier Unique

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Sur les 6 axes définis par la loi, seule l'analyse de l'impact environnemental liée à l'axe 1 (atténuation du changement climatique) était obligatoire pour 2024. Toutefois, dans une démarche proactive, TE38 a également choisi d'évaluer les impacts environnementaux pour les axes 2 (adaptation au changement climatique) et 6 (préservation de la biodiversité).

● Attribution de nouvelles subventions

En 2024, dans le cadre de ses efforts visant à bénéficier de financements supplémentaires et diversifier ses sources de financement, TE38 a obtenu de nouvelles subventions, telles que lum'actée et le Fonds Vert en matière d'éclairage public, renforçant ainsi ses capacités d'investissement et son engagement envers ses membres.



COMMUNICATION

Pour assurer une transmission claire et cohérente de l'information à tous les adhérents, TE38 s'appuie sur différents canaux de communication.

CHIFFRES CLÉS 2024



6 335
visiteurs sur le site internet (-73 % par rapport à 2023)

24 publicités presse



21
articles publiés sur le site



1 266
abonnés (+34 % par rapport à 2023) avec 60 publications

UNE COMMUNICATION RENFORCÉE AU SERVICE DES TERRITOIRES

En 2024, TE38 a renforcé sa stratégie de communication pour mieux informer et accompagner ses partenaires et collectivités adhérentes. Notre approche multicanal vise à diffuser une information claire, régulière et adaptée aux besoins de nos différents publics.

Notre présence digitale s'articule autour de plusieurs outils complémentaires : le site internet, régulièrement actualisé, qui reste la vitrine de notre expertise et de nos actions sur le territoire. Les newsletters Energ'Info, diffusées trimestriellement à plus de 1 300 contacts, continuent de jouer leur rôle essentiel d'information et de veille technique pour les élus et techniciens territoriaux. Parallèlement, notre présence sur LinkedIn s'est considérablement développée, franchissant cette année la barre symbolique des 1 000 abonnés, permettant de toucher un public élargi comprenant collectivités, partenaires et acteurs du secteur énergétique. Cette plateforme permet de partager en temps réel nos dernières actualités, retours d'événements et publications.

À l'occasion de ses 30 ans, TE38 a publié une édition spéciale de son magazine mettant en avant les communes distinguées par le label « Terre d'Innovation » et les lauréats des Trophées du Jury, récompensant les projets territoriaux et les projets les plus inspirants du territoire.



AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

TE38 réalise, tout au long de l'année, divers travaux. Afin de mettre en avant la coordination et le travail mené avec les différentes parties prenantes (communes, entreprises partenaires). En 2024, TE38 a marqué son ancrage local par plusieurs inaugurations emblématiques :

- **Février** : Enfouissement des réseaux au Versoud et éclairage patrimonial à La Salle-en-Beaumont
- **Mai/Juin** : Lancement expérimentation capteurs connectés à Biviers, bornes de recharge à Villard-Reculas et rénovation de l'éclairage public et enfouissement à Bourg d'Oisans
- **Octobre** : Nouvelle borne à Saint-Savin et retour d'expérience sur Isèrenov' à Valbonnais

TEMPS FORTS

• 30 ans de TE38 et Labellisation Terre d'innovation

Le 19 septembre 2024, près de 400 élus, partenaires et acteurs locaux se sont réunis pour célébrer les 30 ans de TE38. Cette soirée anniversaire a été l'occasion de mettre en lumière les réalisations emblématiques qui ont jalonné notre histoire commune.



• Trophées du jury

Parallèlement, nous avons lancé les « Trophées du Jury » pour récompenser les collectivités porteuses de projets d'envergure pour la transition énergétique. Deux projets ont particulièrement retenu l'attention du jury composé avec TENERDIS et le Campus Smart Energy : le pôle petite enfance « Le Cairn » à Pontcharra, et la centrale photovoltaïque flottante de Saint-Savin.

Le Pôle petite enfance « Le Cairn »



Centrale photovoltaïque flottante



TE38 

04 76 03 19 20



www.te38.fr

contact@te38.fr



27 rue Pierre Sémard
38 000 Grenoble



 **territoire
d'énergie**
ISÈRE